ESTIMATES

Canadian Environmental Assessment Agency

Performance Report

For the period ending
March 31, 2000

Canada

Improved Reporting to Parliament
Pilot Document

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities.*

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2000

Available in Canada through your local bookseller or by mail from

Canadian Government Publishing — PWGSC

Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/23-2000
ISBN 0-660-61418-9

Foreword

On April 24, 1997, the House of Commons passed a motion dividing on a pilot basis the *Part III of the Estimates* document for each department or agency into two separate documents: a *Report on Plans and Priorities* tabled in the spring and a *Departmental Performance Report* tabled in the fall.

This initiative is intended to fulfil the government's commitments to improve the expenditure management information provided to Parliament. This involves sharpening the focus on results, increasing the transparency of information and modernizing its preparation.

The Fall Performance Package is comprised of 83 Departmental Performance Reports and the President's annual report, *Managing for Results 2000.*

This ***Departmental Performance Report,*** covering the period ending March 31, 2000 provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the department's *Report on Plans and Priorities* for 1999-00 tabled in Parliament in the spring of 1999.

Results-based management emphasizes specifying expected program results, developing meaningful indicators to demonstrate performance, perfecting the capacity to generate information and reporting on achievements in a balanced manner. Accounting and managing for results involve sustained work across government.

The government continues to refine its management systems and performance framework. The refinement comes from acquired experience as users make their information needs more precisely known. The performance reports and their use will continue to be monitored to make sure that they respond to Parliament's ongoing and evolving needs.

This report is accessible electronically from the Treasury Board Secretariat Internet site: http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp

Comments or questions can be directed to the TBS Internet site or to:

Planning, Performance and Reporting Sector
Treasury Board Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario, Canada
K1A OR5
Tel: (613) 957-7167
Fax (613) 957-7044

101-03854/

Canadian Environmental Assessment Agency

Performance Report

For the period ending
March 31, 2000

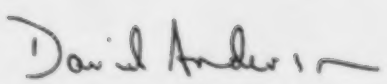

The Honourable David Anderson, P.C., M.P.
Minister of the Environment

Table of Contents

Executive Summary 1

SECTION I: Minister's Message 3

SECTION II: Departmental Performance

2.1 Societal Context 5
Key Co-delivery Partners 6
Social and Economic Factors 7
The Review of the Act 8
2.2 Performance Accomplishments 11

SECTION III: Consolidated Reporting

3.1 Sustainable Development Strategy 25
3.2 Regulatory Initiatives 30
3.3 Statistical Summary of Environmental Assessments 31

SECTION IV: Financial Performance

4.1 Financial Performance Overview 33
4.2 Financial Summary Tables 34

SECTION V: Departmental Overview

5.1 Mandate, Mission and Vision 37
5.2 Departmental Organization 38

SECTION VI: Other Information

6.1 Contact List 39
6.2 Legislation Administered and Associated Regulations 40
6.3 Other Agency Statutory Reports and Information 40

Tables

Table 1	Chart of Key Results Commitments	5
Table 2	Presentation of Financial Information	11
Table 3	Comprehensive Studies Completed During 1999-2000	14
Table 4	Financial Requirements by Authority	34
Table 5	Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending	35
Table 6	Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending	35
Table 7	Respendable Revenues	35
Table 8	Non-Respendable Revenues	36
Table 9	Statutory Payments	36
Table 10	Transfer Payments	36
Table 11	Organizational Chart	38

Executive Summary

With a work force of about 100 people and an annual budget of approximately $12 million, the Canadian Environmental Assessment Agency is involved in many complex and sensitive issues affecting Canadians.

These issues range from the environmental assessment of proposed projects throughout Canada to the negotiation of environmental assessment agreements with Aboriginal groups, provincial governments and other countries in support of sustainable development.

Given the potential for serious and irreversible damage that can result from human activity, environmental assessment is an essential planning tool for new proposals. It is the process of collecting the best possible information upon which to base informed decisions. These decisions can lead to activities that are more compatible with sustaining a healthy environment for both present and future generations.

Today, environmental assessment is an integral part of public policy and decision making at all levels of government in Canada. It is important, therefore, for the environmental assessment process to adapt and remain effective and efficient for it to maintain its status and relevancy as a tool in making informed decisions.

Over the last year, the Agency supported sustainable development with a number of major accomplishments including:

- supporting the completion of 10 comprehensive study environmental assessments that helped improve project design and mitigation measures to reduce or eliminate potential adverse impacts on local environments;
- the completion of bilateral agreements between the federal government and Alberta and Saskatchewan that contributed to improved co-ordination and harmonization of environmental assessment processes;
- the completion of the Canada Port Authority Environmental Assessment Regulations that contributed to improved consistency in the application of environmental assessments across federal departments and agencies; and
- the Five Year Review of the *Canadian Environmental Assessment Act* and the completion of comprehensive consultations with over 1,200 Canadians, that will lead to Minister of the Environment's report due in the autumn of 2000.

The 1999-2000 Performance Report demonstrates the results and achievements of the Agency during the most recent fiscal year against previously stated commitments. In addition, this report explains why environmental assessment is important to Canadians, explains how the federal environmental assessment process works and describes the Agency's role in this process.

SECTION I: Minister's Message

In Canada, our natural environment is as diverse as our people and, in many ways, it is our relationship with the land that binds us as a nation. We take great pride in the physical beauty of our country and we benefit from its wealth of natural resources. The future economic and social well-being of every Canadian depends on the state of our natural environment.

These strong values led the Government of Canada to begin environmental assessments in the 1970's. The practice evolved rapidly, and in 1995, the *Canadian Environmental Assessment Act* became law. Now, five years later, an objective review has begun to find out what parts of the Act work and what can be improved.

The review, as mandated in the Act, has been at the forefront of the Agency's operations over the last 12 months. Public consultations sessions were held across Canada, which drew substantial public participation. In an effort to ensure the participation of rural Canadians, the Agency set up an interactive Web site that allowed people from all over Canada to submit their views. Separate consultations were held with the provinces and with Aboriginal groups. Suggestions on ways to improve the Act were also obtained from industry representatives and environmental organizations. The results of these consultations will be presented in my report to Parliament this fall.

Over the last year, the federal environmental assessment process has been put to the test. Development projects have been numerous and varied, highlighted by an in-depth review of the Diavik Diamond Mine in the Northwest Territories. The environmental assessment of this project ensures the integrity of Canada's North, while at the same time supporting significant economic benefits to the region.

As part of an ongoing initiative to harmonize the environmental assessment process in Canada, the Agency negotiated co-operative agreements with the governments of Alberta and Saskatchewan.

The Agency continued to support First Nations and Indian and Northern Affairs Canada in the negotiation of environmental assessment provisions into comprehensive land-claim and self-government agreements. These agreements, such as the Westbank self-government agreement, will assist First Nations communities in achieving sustainable development goals while respecting cultural perspectives and self-determination objectives.

With the assistance of Transport Canada, the Agency established environmental assessment regulations for 18 Canada Port Authorities wich came into force in July 1999. Training sessions were provided to various organizations on the new rules.

Taking all we have learned since the Act came into force, combined with the valuable insights gained during public consultations for the review, we can now steer a course toward a new and improved era of environmental assessment in Canada.

David Anderson

SECTION II: Departmental Performance

2.1 Societal Context

The Canadian Environmental Assessment Agency's performance expectations for the 1999-2000 fiscal year are presented in Table 1. Outlined are the Agency's objective, key long-term result commitments and strategic priorities. The second and third columns demonstrate how the Agency plans to support the new results commitments and show where 1999-2000 accomplishments can be found in this report.

Table 1 Chart of Key Results Commitments

The Agency's ***objective,*** as identified in Part II of the Main Estimates, is also the Agency's ***mission statement.***

Objective:

To provide Canadians with high-quality federal environmental assessments that contribute to informed decision making in support of sustainable development.

Key Result Commitments are the Agency's longterm commitments to Canadians.

Key Result Commitments To be demonstrated by:	Strategic Priorities Means of demonstrating progress:	Achievement reported on pages:
Environmental assessments that are effective, efficient, timely, involve public participation and support the principles of sustainable development.	• Be recognized as a credible advocate of high-quality environmental assessment. • Advance the science and practice of environmental assessment. • Learn from experience and share results.	12-20
Environmental assessment approaches that are co-ordinated across government and harmonized with other jurisdictions.	• Clarify and improve environmental assessment processes with other jurisdictions and with federal partners. • Strengthen relationships with partners and stakeholders.	20-22
Consistent and predictable application of environmental considerations into federal decision making.	• Improve the Agency's capacity to monitor, assess and foster compliance. • Address gaps in the application of the Act and other federal environmental assessment processes.	23-24

The Agency's internal strategy for delivering on its commitments is based on the Agency's ***strategic priorities.*** These priorities set the direction for Agency activities.*

* For the purpose of simplified reporting, Agency activities are grouped directly under each Key Result Commitment.

Key Co-delivery Partners

Strategic partnerships are critically important for the Agency. Without them, it would be unable to deliver services to clients and fulfil its mandate. The Act is based on the principle of self-assessment. This means that federal departments and agencies are required to carry out an environmental assessment when they have decision-making responsibilities with respect to the project under review. However, responsibility may also be shared between the federal and provincial governments and with Aboriginal communities. Therefore, the Agency must develop and maintain strong working relationships with its partners to ensure that the process remains relevant and effective.

The Agency's key co-delivery partners include:

Other Federal Departments and Agencies: The Agency maintains close working relationships with most federal departments and agencies since they have responsibilities under the Act for either conducting environmental assessments or providing technical expertise in support of them. For example, 30 responsible authority departments and agencies initiated over 5,600 assessments in 1999-2000 (see Section 3.3: Statistical Summary of Environmental Assessments).

In addition, the Agency chairs the Senior Management Committee on Environmental Assessments as well as the Regional Environmental Assessment Committees consisting of numerous federal departments and agencies. Both are forums for sharing best practices, and shaping training and guidance materials as well as federal policy and regulation.

Provincial Governments: Provincial governments are working with the Agency to ensure effective and efficient delivery of environmental assessments: a single assessment covering federal and provincial requirements for a project is now asked for. The Agency also collaborates with its provincial counterparts to provide regional 'one-stop' single-window services to clients who are usually project proponents or concerned citizens. The Agency's regional offices are also key points of interaction with provincial governments, industry, environmental and Aboriginal organizations.

Aboriginal Communities: Comprehensive land-claim and self-government agreements are establishing new Aboriginal-based environmental assessment regimes. The Agency is working closely with Aboriginal groups to develop environmental assessment processes that will assist these communities in achieving sustainable development, while respecting their self-determination objectives.

Environmental Non-Government Organizations (ENGOs) and Industry: ENGOs and representatives from industry are also key participants in the delivery of products and services to Canadians. They assist the Agency in environmental

assessment of projects under the Act and are instrumental in providing ideas about and insight into the development of new regulations and improved policies and programs.

Social and Economic Factors

The Agency operates in a complex and constantly evolving environment. Its capacity to carry out its mission is based on its ability to meet new challenges and adapt to emerging trends. One major element is the review of the Act, described in the next section. Other factors include:

Environmental management is a shared responsibility: Under the Canadian Constitution, responsibility for environmental management is shared between the federal and provincial governments. Although this can give rise to potential duplication and inconsistent application of environmental assessment, a spirit of co-operation between jurisdictions is emerging. To ensure a predictable, consistent and efficient process, the Agency must continue to foster co-operation among jurisdictions both through agreements and through clear communication.

Advances in environmental assessment methodology: The preparation and application of environmental assessment guidelines by federal and provincial governments as well as other countries have produced a substantial knowledge base. Many stakeholders are seeking to integrate this information into broader environmental management and planning activities such as environmental management systems and sustainable development strategies. The challenge for the Agency is to develop and deliver tools and guidance that assist clients in integrating environmental assessment information into more adaptive management strategies.

Aboriginal self-government is reshaping environmental assessments throughout Canada: Through comprehensive land-claim and self-government agreements, Aboriginal-based environmental assessment regimes are being established. The Agency must ensure that these new regimes respect the self-determination objectives of Aboriginal communities while at the same time provide the information necessary to make informed decisions concerning projects.

The courts are shaping many areas of public policy: A powerful recent trend in Canadian public policy has been the role of the courts in shaping many areas of public policy, from human rights to federal-provincial relations. Environmental assessment, too, has been affected by recent court decisions. This is a natural evolution for any new legislation. Over the long run, however, these initial growing pains provide the clarification and direction needed to increase the certainty and predictability of the environmental assessment process.

The Review of the Act

"Five years after the coming into force of this section, a comprehensive review of the provisions and operation of this Act shall be undertaken by the Minister."

s. 72(1), Canadian Environmental Assessment Act

Five years ago, environmental assessment in Canada took a major step forward with the passage of the *Canadian Environmental Assessment Act*. At that time, the obligations of federal departments and agencies to conduct environmental assessments of projects involving Government of Canada were enshrined in legislation. And, for the first time, opportunities for the public to participate in the environmental assessment process were confirmed in legislation.

Since its proclamation, a great deal of experience has been gained – by federal government departments, private sector proponents, non-governmental organizations and other groups. Much of this experience has been positive – there are many examples of assessments protecting sensitive environmental features and encouraging efficient project planning. Yet there also have been concerns about some areas of the Act's operations.

In late 1999, as required under the Act, the Minister of the Environment launched a review of the Act. The review examined how to improve the federal environmental assessment process based on past experience. The review was based on three principal challenges:

- how to make the process more predictable, consistent and timely;
- how to improve the quality of environmental assessments; and
- how to strengthen opportunities for public participation.

The review had two distinct phases: analysis of the Act's operations and national consultations. From the start, the Minister determined that the review of the Act would:

- be open and transparent;
- be broad and extensive;
- provide a forum where concerned individuals and organizations could present their views; and
- provide a forum for iterative discussions on key issues and options.

The Agency has played a key role in supporting the Minister's legislated review of the Act. Managed by an independent facilitator, national consultations for the review began in December 1999. The Agency offered a forum where stakeholder views were presented and where key issues, options and innovations were discussed.

To support the Minister's review of the Act, the Agency accomplished the following:

- A series of 12 background reports was commissioned on key issues identified in relation to the Act. The Agency also conducted discussions with its environmental assessment partners and stakeholders, including:
  - the federal government's Senior Management Committee on Environmental Assessment;
  - environmental practitioners in the federal government;
  - the provincial environmental assessment administrators;
  - the Minister's Regulatory Advisory Committee;
  - the environmental assessment caucus of the Canadian Environmental Network;
  - the environmental committee of the Assembly of First Nations; and
  - key industry associations.
- An intensive analysis of the background reports and results of preliminary consultations was undertaken, resulting in a document entitled: *Review of the Canadian Environmental Assessment Act – A Discussion Paper for Public Consultation.* The document was released to the public in December 1999. Its purpose was to provide focus for an extensive process of national consultations.
- A new, interactive Web site was developed specifically to support the review process. It provided direct access to all background reports and to the Agency's discussion document. It also provided access to key information on consultation venues; summaries of each consultation session (within a few days of its occurrence); and all briefs submitted in relation to the review. In addition, an electronic bulletin board was made available to facilitate public comment on any issue related to the review of the Act. As of the end of March 2000, the site received more than 23,400 visits.

Government On-line

The use of Internet technology provided the public with access to the same information base that was being used by the Agency in conducting its own analysis. Stakeholders and the public alike indicated that this enabled the consultation process to be very transparent and open, fostering productive exchanges of information and enhancing the credibility of the Minister of the Environment in his determination to understand and address their issues with respect to the federal environmental assessment process.

- National public consultations were conducted in 19 communities in every province and territory of Canada. These consultation sessions began in late January 2000 and were completed by the end of March, in which approximately 800 people participated.

A Well-managed Review

The public consultation phase of the review of the Act was successfully completed within its established timelines and budget.

- Regional workshops were held in seven of the 19 consultation locations. The purpose of the workshops was to allow a broad spectrum of stakeholders to discuss the key themes outlined in the Agency's discussion document and to try to reach consensus on proposed solutions. More than 350 individuals participated in the workshops.
- A special effort was also made to reach out to rural Canadians through an advertising campaign in regional newspapers and farm journals. The interactive Web site provided them with an opportunity to get information about the Five Year Review and to make their views known without attending the public consultation sessions.
- In addition to the consultations described above, the Agency provided financial support to the Métis National Council, the Inuit Tapirisat of Canada and the Assembly of First Nations to develop position papers in discussion with their respective memberships. Moreover, the regional offices of the Agency provided financial support for the development of 12 position papers submitted by regional Aboriginal organizations.
- Consultations on the review also occurred with stakeholders through the Regulatory Advisory Committee, with the provinces via the Environmental Assessment Administrators Committee and with federal departments through the Senior Management Committee on Environmental Assessment.
- By the end of March all public consultation sessions were completed, and the Agency began to consolidate and evaluate the resulting comments and suggestions. This will assist the Minister of the Environment in preparing his report to Parliament by the end of autumn 2000.

Management Strategy

To meet the demands and manage the pressures, the Agency created a special review team dedicated solely to supporting the Minister of the Environment's legislated requirement to conduct a comprehensive review of the Act. This represented a slight change in the organizational structure, as resources were shifted from existing sources from within the Agency to the review team. Temporary resources were also provided to supplement the Agency's effort. In all, approximately 10 percent of the Agency's work force and 13 percent of its budget were assigned to the review of the Act full-time during the year. However, every section within the Agency, including all regional offices, contributed in some way to this initiative.

2.2 Performance Accomplishments

Table 2 Presentation of Financial Information

Human Resource Utilization for 1999-2000 **Financial Resources:**	**96 FTES**
Planned Spending (1999-2000 Report on Plans and Priorities)	$10,227,000
Total Authorities (Public Accounts for 1999-2000)	$12,029,436
1999-2000 Actual Expenditures	$11,415,641

The variance between Total Authorities and Planned Spending of approximately $1.8 million is mainly due to supplementary funding for the legislative review of the Act. For additional financial information, refer to Section IV: Financial Performance.

Agency Performance Accomplishments

In assessing the Agency's accomplishments against commitments made in the 1999-2000 Report on Plans and Priorities, two important factors should be kept in mind: *shared responsibility* and the *nature of environmental assessment.*

Individual departments and agencies responsible for making a decision with respect to a project are also responsible for ensuring an environmental assessment is conducted. The Agency's accomplishments measured against strategic priorities listed earlier are shared with partners across the federal government. For example, improving the quality and consistency of environmental assessments is not dependent solely on Agency training, guidance and advisory services. Factors such as other departmental resource constraints or increased capacities within departments also play significant roles. While this means that successes and shortcomings are shared, it also means that it is more difficult to pinpoint and measure specific Agency impacts or outcomes on the overall quality of assessments.

The aim of environmental assessment is to identify, reduce or eliminate potentially adverse environmental effects. The nature of environmental assessment requires long-term performance data. In most circumstances, it may take a whole generation to collect and fully appreciate its impact on the design and execution of a project. It takes equally as long to measure the impacts on the quality of life of affected citizens. It can be difficult to quantify its success on a project when predicted adverse effects do not occur. In addition, many large-scale assessments vary so greatly in characteristics that the Agency is limited in the tools it can use to measure impacts in a consistent manner.

However, some of this long-term information is now becoming available. Examples of how environmental assessment is making a difference to project planning and, ultimately, the environment can be found in a document entitled *Federal Environmental Assessment – Making a Difference,* available from the Agency's Communications Office. In addition, the Agency gathered a wealth of results and performance data concerning the provisions and operations of the Act in numerous

background studies. These studies fostered and advanced consultations with stakeholders as part of the review of the Act. All background studies are available on the Agency's Web site and from the Agency's Communications Office.

Another initiative designed to improve the Agency's results measurement and reporting capacity is the Quality Assurance Program (see page 23-24). Departments and agencies are using firm performance indicators and baseline data to measure performance. This information will assist the Agency in evaluating successes and in identifying options to improve services provided to Canadians.

KEY RESULT COMMITMENT 1:

Environmental assessments that are effective, timely efficient, involve public participation and support the principles of sustainable development

Effective and Efficient Environmental Assessments

In Canada, environmental assessment is based on the principle of self-assessment. Under this principle, federal departments and agencies responsible for making a decision on a project are, in general, responsible for the conduct of the environmental assessment. They determine the scope of the project and the factors to be considered, directly manage the federal environmental assessment process[1] and ensure that the assessment is prepared in accordance with the *Canadian Environmental Assessment Act*.

However, the Agency has specific responsibilities for certain types of assessments such as comprehensive studies, panel reviews, mediations and class screenings. The Agency is responsible for reviewing the procedural compliance of class screening reports and comprehensive study reports, and for providing opportunities for the public and other interested parties to comment on these reports. It also manages mediations and panel reviews. Reviews by an independent panel or mediator appointed by the Minister of the Environment may be required in exceptional circumstances, when major public concerns exist or when the environmental effects are uncertain or likely to be significant.

Thus, to promote efficient and effective environmental assessments, the Agency has taken action on two fronts. First, it has continued to provide policy advice as well as training and guidance to federal departments, to give them the tools necessary to conduct high-quality environmental assessments. Second, the Agency has fulfilled its own environmental assessment responsibilities in a way that promotes both efficiency and effectiveness.

Agency Training Sessions

- An Introduction to CEAA
- Cumulative Effects Assessment
- Comprehensive Studies
- First Nations Land Management
- Port Authorities and New Regulations
- Federal Co-ordination
- Environmental Assessment Methods
- Alternative Dispute Resolution

1999-2000 Results

- The Agency provided procedural training and project-specific guidance and advice to other federal departments and agencies. In addition to delivering 38 general training sessions across the country, Agency staff built environmental assessment capacity and awareness among key stakeholder groups including federal departments, First Nations, private industry, non-government organizations and academics through more than 40 meetings and workshops designed specifically for individual clients.

- The Agency completed its network of cross-Canada regional offices with the opening of the Ontario Regional Office in Toronto. In addition to delivering training and guidance products, the Agency's six regional offices provided ongoing, single-window, liaison services between federal and provincial governments and other stakeholders. In 1999-2000, the Quebec Regional Office alone received over 300 requests for information and advice relating to the administration of the Act and its regulations.

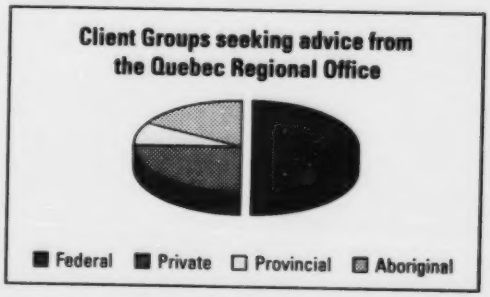

- The Agency continued to prepare a research and development program to promote the science and practice of environmental assessment. An agenda for the research and development program was also developed through multi-stakeholder consultations.

- The Agency continued to support the development of 14 Model Class Screening Reports (MCSRs) with four different federal departments. Class screenings streamline and simplify the assessment process for projects of a similar nature. For example, during 1999-2000 the Canadian Food Inspection Agency conducted seven screenings for projects under the Importation of Certified European Honeybees MCSR. As a result, the process was simplified and streamlined, improving efficiency and predictability for the Canadian Food Inspection Agency in screening the importation of honeybees. Another 11 projects were assessed under the Routine Projects within the Town of Banff class-screening model.

- Comprehensive studies assess the environmental effects of large projects which could adversely affect the environment or generate public concern. In 1999-2000, the Agency supported the conduct of 29 comprehensive studies: nine were initiated during the year and 20 were carried over from previous fiscal years. This support included providing advisory services to clients, ensuring that the requirements of the Act were fulfilled and enhancing opportunities for public participation.

1. Detailed information regarding the federal environmental assessment process can be obtained from the Agency's Web site, Communications Office or from the 1998-1999 Performance Report, pages 45-46.

- Ten comprehensive studies were completed in 1999-2000 (see below). For each one, the Agency provided recommendations to the Minister of the Environment based on the Comprehensive Study Report and comments from the general public. The public had an opportunity to participate in the design of each project, and thus they helped to reduce or mitigate any potential adverse environmental effects.

Table 3 Comprehensive Studies Completed During 1999-2000

Comprehensive Study	Project Proponent	Lead Department Responsible for Assessment	Project Description
Aguathuna Quarry Development	Midatlantic Minerals Inc	Atlantic Canada Opportunities Agency	Proposal to re-open an abandoned open-pit limestone quarry in Aguathuna, Newfoundland
Halifax Lateral Pipeline	Maritimes and Northeast Pipeline	National Energy Board	Proposal to construct and operate a natural gas pipeline from the Maritimes and Northeast Pipeline mainline near Stellarton, Nova Scotia to Halifax
Grand-Mère Hydroelectric Facility	Hydro-Québec	Fisheries and Oceans Canada	Construction of a new hydro-electric facility on the St-Maurice River in Grand-Mère, Quebec
Waskaganish Permanent Road	Waskaganish First Nation	Indian and Northern Affairs Canada	Construction of a permanent road from Waskaganish, Quebec to the Matagami-LG2 road
Bruce Used Dry Storage Facility	Ontario Hydro	Atomic Energy Control Board	Proposal to construct and operate a dry storage facility for nuclear used fuel waste located at the Bruce Nuclear Power Development site, near Kincardine, Ontario
Mountain View Training Drop Zone	Department of National Defence	Department of National Defence	Proposal to develop and operate a military training drop zone near Trenton, Ontario
Valley South Water Project	Valley South Water Co-op Ltd	Prairie Farm Rehabilitation Administration	Proposal to construct and operate a water pipeline, a well and water treatment facilities in southern Alberta
Diavik Diamond Mine	Diavik Diamond Mines	Indian and Northern Affairs Canada	Proposal to construct, operate and decommission a diamond mine in the Lac de Gras area, Northwest Territories
Saint John Lateral Pipeline	Maritimes and Northeast Pipeline	National Energy Board	Proposal to construct and operate a natural gas pipeline from the Maritimes and Northeast Pipeline mainline near Big Kedron Lake to Saint John, New Brunswick
Greenville-Kincolith Road	BC Ministry of Transportation and Highways	Indian and Northern Affairs Canada	Proposal to construct a 23-kilometre two-lane gravel road from Greenville to Kincolith in British Columbia

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Benefits of a Comprehensive Study – Example
Diavik Diamond Mine

The Diavik Diamonds Project is a proposal by Rio Tinto and Aber Resources to mine four deposits close to Yellowknife, Northwest Territories. The mine's operating phase has the potential to employ about 400 people and would yield significant economic benefits, both direct and indirect, to northern residents. However, development places stress on the relatively undisturbed and unpolluted ecosystems of the North. In particular, development could affect the well-being of the Bathurst Caribou Herd.

An environmental review of the project took place over the course of 19 months, beginning in March 1998. It was one of the most complex comprehensive studies to be initiated under the Canadian Environmental Assessment Act, addressing a variety of environmental and social impacts. Consultation on the project was extensive, including over 300 public meetings. The proponent also funded a variety of traditional knowledge studies and used community information gathered during the public consultation process in developing its project.

In addition to identifying measures to mitigate against the environmental impacts of the project, including steps to protect the Bathurst Caribou Herd, the Comprehensive Study Report contained a commitment to develop an environmental management framework for the Northwest Territories. The framework will be a proactive measure to protect the health of the environment and those that depend on it, resulting in timely development and resource management decisions. All appropriate federal, territorial and Aboriginal governments, non-governmental organizations, as well as industry, including Diavik, will be involved in the design and implementation of the management framework.

- Four active environmental assessment review panels were under way in 1999-2000: Red Hill Creek Expressway, Canadian Millennium Pipeline Project, Cheviot Coal Mine Project and the Highwood Storage and Diversion Plan. The Agency fulfilled its responsibilities within the timelines set by the Ministerial Guidelines on Panel Procedures thereby increasing the consistency and predictability of the process. Information regarding these review panels can be obtained from the Agency's Communications Office or from its Web site **(www.ceaa.gc.ca)**.

Benefits of a Comprehensive Study – Example
Diavik Diamond Mine

The Diavik Diamonds Project is a proposal by Rio Tinto and Aber Resources to mine four deposits close to Yellowknife, Northwest Territories. The mine's operating phase has the potential to employ about 400 people and would yield significant economic benefits, both direct and indirect, to northern residents. However, development places stress on the relatively undisturbed and unpolluted ecosystems of the North. In particular, development could affect the well-being of the Bathurst Caribou Herd.

An environmental review of the project took place over the course of 19 months, beginning in March 1998. It was one of the most complex comprehensive studies to be initiated under the Canadian Environmental Assessment Act, addressing a variety of environmental and social impacts. Consultation on the project was extensive, including over 300 public meetings. The proponent also funded a variety of traditional knowledge studies and used community information gathered during the public consultation process in developing its project.

In addition to identifying measures to mitigate against the environmental impacts of the project, including steps to protect the Bathurst Caribou Herd, the Comprehensive Study Report contained a commitment to develop an environmental management framework for the Northwest Territories. The framework will be a proactive measure to protect the health of the environment and those that depend on it, resulting in timely development and resource management decisions. All appropriate federal, territorial and Aboriginal governments, non-governmental organizations, as well as industry, including Diavik, will be involved in the design and implementation of the management framework.

- Four active environmental assessment review panels were under way in 1999-2000: Red Hill Creek Expressway, Canadian Millennium Pipeline Project, Cheviot Coal Mine Project and the Highwood Storage and Diversion Plan. The Agency fulfilled its responsibilities within the timelines set by the Ministerial Guidelines on Panel Procedures thereby increasing the consistency and predictability of the process. Information regarding these review panels can be obtained from the Agency's Communications Office or from its Web site **(www.ceaa.gc.ca)**.

Benefits of a Review Panel – Sable Island Offshore Gas Project[2]

The continental shelf off the coast of Nova Scotia is rich in natural gas. Since the early 1970s, significant reserves have been found at various sites near Sable island, more than 100 kilometres from the Canadian mainland. In 1996 the Sable Island Offshore Energy Project, a consortium of oil and gas extraction companies, proposed developing the sites.

The project consisted of two main components. The first component included developing six gas fields near Sable Island, constructing an offshore processing facility and a pipeline to take the product to a processing plant near Goldboro, Nova Scotia. The second component included construction of the Maritimes and Northeast Pipeline to carry processed gas from Goldboro to a transfer point at the Canada-United States border.

Given the large size of the project, a number of regulatory bodies representing both federal and provincial interests needed to be involved. However, by conducting separate regulatory approval processes, environmental assessments could become less transparent, limiting the benefits of public participation – a fundamental aspect of the assessment process.

Co-operation between federal and provincial governments was a key aspect of the successful environmental assessment of the Sable Island Gas Fields in Atlantic Canada.

Recognizing this concern, involved federal departments pursued a co-ordinated environmental assessment with all the jurisdictions involved, thus harmonizing the review process. The Canadian Environmental Assessment Agency, the National Energy Board, Natural Resources Canada, the Nova Scotia Ministries of Natural Resources and Environment, and the Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Board negotiated the Sable Island Joint Review Agreement.

A five-member review panel was appointed in September 1996. Given the role of the National Energy Board, the panel was structured along the lines of a quasi-judicial body and included formal hearings, swearing in of witnesses and other functions one might expect from a quasi-judicial body. However, in the spirit of co-operation, certain aspects of the hearings, including scoping sessions under the Canadian Environmental Assessment Act, became an intrinsic part of the review process.

2. Extract from *Federal Environmental Assessment – Making a Difference.* Available from the Agency's Communications Office.

Sable Island Offshore Gas Project (continued)

In October of 1997, the joint review report was released. In turn, each of the regulatory agencies having jurisdiction in the project – after adopting a number of recommendations outlined in the panel report – gave their approval.

By combining the federal and provincial processes, both levels of government saved the proponent and taxpayers a great deal of time and money. It also created an open and inclusive review that involved extensive public consultation. Co-operation among members and a determination to put aside jurisdictional issues were key components to the overall success of the project.

Co-operation between federal and provincial governments was a key aspect of the successful environmental assessment of the Sable Island Gas Fields in Atlantic Canada.

Meaningful Public Participation

Meaningful public participation is a fundamental aspect of the environmental assessment process. Through meaningful public participation, all interested persons and organizations can contribute and see how their contributions have been used. Proponents and government decision makers are provided with better information about possible environmental effects and can better address public concerns and priorities. This leads to final decisions that can better reflect community values. Effective public participation can also build greater public trust, confidence and acceptability in the process and in the decisions that result from the process.

An Agency study suggested that although not required, public participation has been included in about 10 percent to 15 percent of all screenings under the Act – though the level varies greatly across departments. Most public participation activities appear to be concentrated in larger, more complex environmental assessments.

In 1999-2000, the Agency continued to promote meaningful public participation through a variety of means.

Public Participation Means Better Environmental Assessment

Background studies to the review of the Act revealed that federal departments consider public participation as an essential component to self-directed assessments, resulting in better and more informed decision making. They reported that public participation has made the process open and transparent, better informed and involved citizens of proposed projects, and better gauged the concerns of the public. Federal departments also cited numerous examples of public participation contributing to project decisions in the form of project-approval conditions, inclusion of specific mitigation and follow-up measures and changes in project design and development.

Benefits of a Review Panel – Sable Island Offshore Gas Project[2]

The continental shelf off the coast of Nova Scotia is rich in natural gas. Since the early 1970s, significant reserves have been found at various sites near Sable Island, more than 100 kilometres from the Canadian mainland. In 1996 the Sable Island Offshore Energy Project, a consortium of oil and gas extraction companies, proposed developing the sites.

The project consisted of two main components. The first component included developing six gas fields near Sable Island, constructing an offshore processing facility and a pipeline to take the product to a processing plant near Goldboro, Nova Scotia. The second component included construction of the Maritimes and Northeast Pipeline to carry processed gas from Goldboro to a transfer point at the Canada-United States border.

Given the large size of the project, a number of regulatory bodies representing both federal and provincial interests needed to be involved. However, by conducting separate regulatory approval processes, environmental assessments could become less transparent, limiting the benefits of public participation – a fundamental aspect of the assessment process.

Recognizing this concern, involved federal departments pursued a co-ordinated environmental assessment with all the jurisdictions involved, thus harmonizing the review process. The Canadian Environmental Assessment Agency, the National Energy Board, Natural Resources Canada, the Nova Scotia Ministries of Natural Resources and Environment, and the Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Board negotiated the Sable Island Joint Review Agreement.

Co-operation between federal and provincial governments was a key aspect of the successful environmental assessment of the Sable Island Gas Fields in Atlantic Canada.

A five-member review panel was appointed in September 1996. Given the role of the National Energy Board, the panel was structured along the lines of a quasi-judicial body and included formal hearings, swearing in of witnesses and other functions one might expect from a quasi-judicial body. However, in the spirit of co-operation, certain aspects of the hearings, including scoping sessions under the Canadian Environmental Assessment Act, became an intrinsic part of the review process.

2. Extract from *Federal Environmental Assessment – Making a Difference*. Available from the Agency's Communications Office.

Sable Island Offshore Gas Project (continued)

In October of 1997, the joint review report was released. In turn, each of the regulatory agencies having jurisdiction in the project – after adopting a number of recommendations outlined in the panel report – gave their approval.

By combining the federal and provincial processes, both levels of government saved the proponent and taxpayers a great deal of time and money. It also created an open and inclusive review that involved extensive public consultation. Co-operation among members and a determination to put aside jurisdictional issues were key components to the overall success of the project.

Co-operation between federal and provincial governments was a key aspect of the successful environmental assessment of the Sable Island Gas Fields in Atlantic Canada.

Meaningful Public Participation

Meaningful public participation is a fundamental aspect of the environmental assessment process. Through meaningful public participation, all interested persons and organizations can contribute and see how their contributions have been used. Proponents and government decision makers are provided with better information about possible environmental effects and can better address public concerns and priorities. This leads to final decisions that can better reflect community values. Effective public participation can also build greater public trust, confidence and acceptability in the process and in the decisions that result from the process.

An Agency study suggested that although not required, public participation has been included in about 10 percent to 15 percent of all screenings under the Act – though the level varies greatly across departments. Most public participation activities appear to be concentrated in larger, more complex environmental assessments.

In 1999-2000, the Agency continued to promote meaningful public participation through a variety of means.

Public Participation Means Better Environmental Assessment

Background studies to the review of the Act revealed that federal departments consider public participation as an essential component to self-directed assessments, resulting in better and more informed decision making. They reported that public participation has made the process open and transparent, better informed and involved citizens of proposed projects, and better gauged the concerns of the public. Federal departments also cited numerous examples of public participation contributing to project decisions in the form of project-approval conditions, inclusion of specific mitigation and follow-up measures and changes in project design and development.

1999-2000 Results

- Through the Agency's Participant Funding Program, 23 individuals and organizations were awarded nearly $50,000 to help them prepare and participate in two out of the four review panels. These organizations represented a broad range of Canadians, allowing for the views and concerns of the public to be fully addressed.
- The Agency greatly enhanced public access to information on-line by improving the performance, speed and dependability of its Federal Environmental Assessment Index. In addition to simplifying the data entry capabilities and enhancing the search functions, the Agency expanded linkages to departmental Web sites to improve access to environmental assessment reports. The feedback received to date has been positive, and 25 departments are currently entering information into the Index.

Waskaganish Comprehensive Study

The comprehensive study for the Waskaganish Permanent Road in Quebec took a unique alternative approach to obtaining public comments on the final Comprehensive Study Report (CSR). In consideration of the particular needs of the Cree community in Waskaganish, the Agency held a two-day public meeting, in which the results of the CSR were presented to the community, and oral comments were heard and recorded.

- Communicating the benefits of high-quality environmental assessment is fundamental to its ongoing support. In 1999-2000, the Agency greatly enhanced the promotion of its benefits to Canadians. It released *Working for Canada's Environment,* a document designed to tell Canadians how the Agency is meeting its commitments; *Federal Environmental Assessment: Making a Difference,* a document that presented examples of the way environmental assessment is making a difference to project planning and to the environment; and it issued a brochure for children called *Dilemma at I.M. Perplexed School* aimed at showing children how environmental assessment can be applied to everyday events. These and other promotional documents are available on the Agency's Web site or from the Agency's Communications Office.

Supporting the Principles of Sustainable Development

Today, environmental assessment is recognized as an important decision-making tool that supports the goal of sustainable development, meeting the needs of the present without compromising the ability of future generations to meet their own needs.

Achieving this goal requires the integration of environmental, social and economic considerations into project planning and decision making. Governments and leading industries worldwide recognize that sustainable development must become an essential part of the way they do business and are changing their planning processes to accommodate this new approach. Environmental assessment can help strengthen sound decision making in support of sustainable development. Considering adverse

environmental effects before carrying out a project prevents significant degradation of the environment, reduces risks to human health and decreases economic costs.

However, project decisions do not represent the full scope of federal decision making. The Environmental Assessment of Policy, Plan and Program proposals, also known as Strategic Environmental Assessment (SEA), seeks to incorporate environmental considerations into the development of public policies. Through SEA, environmental considerations can be addressed at the earliest appropriate stage of planning, as are economic and social considerations. Thus, SEA is particularly effective in incorporating sustainable development into federal decision making.

Strategic Environmental Assessment enables the federal government to:

- integrate environmental considerations into policy development and thus improve the quality of federal initiatives;
- help avoid unforeseen environmental issues that can result in economic, social or political liabilities;
- generate valuable information to respond to public concerns on an initiative;
- streamline project-level environmental assessment by eliminating the need to address some issues at the project stage; and
- optimize positive environmental effects and minimize or mitigate negative environmental effects from a proposal.

1999-2000 Results

- In 1990, Cabinet directed departments to consider environmental concerns at the strategic level of policy and program development. In the summer of 1999, the Cabinet Directive was updated to strengthen the role of Strategic Environmental Assessment (SEA) by expanding the requirement to include plans, clarifying the obligations of departments and agencies and linking environmental assessment to the implementation of Sustainable Development Strategies.
- During the year, the Agency promoted SEA across government to increase the awareness of the Directive and encourage departments to apply SEA to the design of policy, plan and program proposals which could affect the environment. Towards that end, the Agency:
  - distributed the Cabinet Directive and guidance material on SEA to deputy ministers and heads of agencies;
  - chaired an interdepartmental committee on Strategic Environmental Assessment whose mandate is to facilitate the implementation of the Cabinet Directive across departments and share information and best practices on SEA;
  - provided 11 briefing sessions to departments on the requirement of conducting SEA and assisted departments in determining how to implement SEA within the unique circumstances of their department; and
  - provided advice and guidance on the application of SEA principles to a variety of high-profile strategies, such as climate change measures, infrastructure programs and other government initiatives.

1999-2000 Results

- Through the Agency's Participant Funding Program, 23 individuals and organizations were awarded nearly $50,000 to help them prepare and participate in two out of the four review panels. These organizations represented a broad range of Canadians, allowing for the views and concerns of the public to be fully addressed.
- The Agency greatly enhanced public access to information on-line by improving the performance, speed and dependability of its Federal Environmental Assessment Index. In addition to simplifying the data entry capabilities and enhancing the search functions, the Agency expanded linkages to departmental Web sites to improve access to environmental assessment reports. The feedback received to date has been positive, and 25 departments are currently entering information into the Index.

Waskaganish Comprehensive Study

The comprehensive study for the Waskaganish Permanent Road in Quebec took a unique alternative approach to obtaining public comments on the final Comprehensive Study Report (CSR). In consideration of the particular needs of the Cree community in Waskaganish, the Agency held a two-day public meeting, in which the results of the CSR were presented to the community, and oral comments were heard and recorded.

- Communicating the benefits of high-quality environmental assessment is fundamental to its ongoing support. In 1999-2000, the Agency greatly enhanced the promotion of its benefits to Canadians. It released *Working for Canada's Environment*, a document designed to tell Canadians how the Agency is meeting its commitments; *Federal Environmental Assessment: Making a Difference*, a document that presented examples of the way environmental assessment is making a difference to project planning and to the environment; and it issued a brochure for children called *Dilemma at I.M. Perplexed School* aimed at showing children how environmental assessment can be applied to everyday events. These and other promotional documents are available on the Agency's Web site or from the Agency's Communications Office.

Supporting the Principles of Sustainable Development

Today, environmental assessment is recognized as an important decision-making tool that supports the goal of sustainable development, meeting the needs of the present without compromising the ability of future generations to meet their own needs.

Achieving this goal requires the integration of environmental, social and economic considerations into project planning and decision making. Governments and leading industries worldwide recognize that sustainable development must become an essential part of the way they do business and are changing their planning processes to accommodate this new approach. Environmental assessment can help strengthen sound decision making in support of sustainable development. Considering adverse

environmental effects before carrying out a project prevents significant degradation of the environment, reduces risks to human health and decreases economic costs.

However, project decisions do not represent the full scope of federal decision making. The Environmental Assessment of Policy, Plan and Program proposals, also known as Strategic Environmental Assessment (SEA), seeks to incorporate environmental considerations into the development of public policies. Through SEA, environmental considerations can be addressed at the earliest appropriate stage of planning, as are economic and social considerations. Thus, SEA is particularly effective in incorporating sustainable development into federal decision making.

Strategic Environmental Assessment enables the federal government to:

- integrate environmental considerations into policy development and thus improve the quality of federal initiatives;
- help avoid unforeseen environmental issues that can result in economic, social or political liabilities;
- generate valuable information to respond to public concerns on an initiative;
- streamline project-level environmental assessment by eliminating the need to address some issues at the project stage; and
- optimize positive environmental effects and minimize or mitigate negative environmental effects from a proposal.

1999-2000 Results

- In 1990, Cabinet directed departments to consider environmental concerns at the strategic level of policy and program development. In the summer of 1999, the Cabinet Directive was updated to strengthen the role of Strategic Environmental Assessment (SEA) by expanding the requirement to include plans, clarifying the obligations of departments and agencies and linking environmental assessment to the implementation of Sustainable Development Strategies.
- During the year, the Agency promoted SEA across government to increase the awareness of the Directive and encourage departments to apply SEA to the design of policy, plan and program proposals which could affect the environment. Towards that end, the Agency:
  - distributed the Cabinet Directive and guidance material on SEA to deputy ministers and heads of agencies;
  - chaired an interdepartmental committee on Strategic Environmental Assessment whose mandate is to facilitate the implementation of the Cabinet Directive across departments and share information and best practices on SEA;
  - provided 11 briefing sessions to departments on the requirement of conducting SEA and assisted departments in determining how to implement SEA within the unique circumstances of their department; and
  - provided advice and guidance on the application of SEA principles to a variety of high-profile strategies, such as climate change measures, infrastructure programs and other government initiatives.

- In addition, the Agency was an active participant in numerous committees that are promoting a horizontal and co-ordinated approach to sustainable development. These committees include the Sustainable Development Co-ordinating Committee, the ADM Task Force on Sustainable Development, the Interdepartmental Network on Sustainable Development and the Performance Measurement for Sustainable Government Operations. Combined, these committees are involved in developing co-ordinated approaches and developing innovative practices to sustainable development across the federal government and collectively reporting on the results of these initiatives.

KEY RESULT COMMITMENT 2:

Environmental assessment approaches that are co-ordinated across government and harmonized with other jurisdictions

A Co-ordinated Approach to Environmental Assessment

During the year, the Agency continued to strengthen its extensive array of internal and external networks. The Agency relies on its networks to establish common goals on which to base partnerships and to advance the federal environmental assessment process. These networks often involved consultations and forums for client feedback to allow the Agency to judge how well it is performing and what changes to its products and services are required.

By understanding, fostering and enriching partnerships, the Agency can advance interest in good environmental assessment. Canadians can then reap the benefits of improved environmental management.

1999-2000 Results

- Several sessions were held with the multi-stakeholder Regulatory Advisory Committee (RAC). Consisting of federal and provincial government representatives and Aboriginal, industrial and environmental non-government organization members, the RAC serves as a key forum for consulting on regulatory and policy matters. The meetings resulted in the Agency receiving and incorporating input to key regulatory and policy initiatives, including review of, and comment on proposals to amend the *Canadian Environmental Assessment Act*.
- The interdepartmental Senior Management Committee on Environmental Assessment was also extremely active in 1999-2000. Its meetings resulted in a better knowledge across the federal government on emerging issues and trends and their impacts on the environmental assessment process, and provided insight on how other departments are responding to Agency initiatives.

- Finally, the regional offices expanded networks in 1999-2000 by strengthening the Regional Environmental Assessment Committees (REACs). These committees, composed of representatives from various federal and provincial government departments, focused on the sharing of information and the enhanced co-ordination of environmental assessment processes between various jurisdictions.

Environmental Assessments that are Harmonized with other Jurisdictions

Environmental assessment in Canada is a shared jurisdiction between the federal and provincial governments and, more recently, with First Nations. When more than one jurisdiction is involved in the environmental assessment of a single project, harmonization is needed to avoid duplication, increase certainty and reduce costs and delays. The Agency continued to seek enhanced co-operation as well as greater quality and efficiencies of the environmental assessment process wherever possible. As well, ongoing relations with Aboriginal communities remain crucial, since their emerging processes under self-government and land-claim agreements play an increasingly prominent role in the review of new projects.

In 1999-2000, the Agency made significant progress in advancing the harmonization of the federal environmental assessment process with those of provinces and First Nations.

1999-2000 Results

- The Agency worked with the 14 First Nations and Indian and Northern Affairs Canada (INAC) to develop environmental assessment regimes under the *First Nations Land Management Act.* These are to be in place within 12 months of the individual band's land administration codes being approved by the band's administration. The new Act was passed by Parliament in June 1999, and three of the bands have developed and passed land administration codes.
- The Agency assisted Indian and Northern Affairs Canada in the negotiation of environmental assessment provisions into a number of land-claim and self-government agreements. For example, the Agency was active in the negotiation of the implementation arrangements for the Yukon Development Assessment Process (DAP) legislation, implementation arrangements for the Westbank self-government agreement and environmental assessment provisions in the Innu land-claim agreement.
- It is too early to determine long-term results stemming from the new *First Nations Land Management Act* as well as from negotiated land-claim and self-government agreements. However, over the short term, tools for environmental assessment processes have been developed that will assist First Nation communities achieve sustainable development goals while respecting cultural perspectives and self-determination objectives.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

- The Agency and the Environmental Impact Review Board (EIRB) for the Inuvialuit Settlement Region concluded an agreement outlining how the environmental assessment process of the EIRB under the Inuvialuit Final Agreement may be substituted for a panel review under the *Canadian Environmental Assessment Act*. The Memorandum of Understanding (MOU) details the process and the steps each party would follow should the EIRB request such a substitution. Project-specific agreements would then be concluded by both parties on a case-by-case basis whenever they deem it appropriate. The MOU permits the hearing process of the EIRB to be a substitute for a review panel under the Act, provided certain conditions are met.
- Agency staff met with provincial administrators to discuss cross-jurisdictional environmental assessment issues, and to receive feedback from provincial representatives on plans for the review of the Act and the draft Canadian Standards Association national standard for environmental assessments. The meetings resulted in an improved understanding of general provincial issues as well as specific provincial views on Agency initiatives.
- The Agency concluded co-operative bilateral harmonization agreements with the provinces of Alberta and Saskatchewan (June and November 1999 respectively). These new federal-provincial agreements, the first under the 1998 *Canada-Wide Accord on Harmonization and the Sub-Agreement on Environmental Assessment*, will greatly improve the collaboration of environmental assessment processes for future projects (an agreement was reached with British Columbia in 1997, prior to the finalization of the Accord). They outline the broad principles and practices of co-operation for governments to work together to achieve the highest quality of environmental protection. This will result in a more cost-efficient and effective process and enhance the predictability of the process for project proponents, government and the public. In addition, the success and lessons learned from the completion of co-operative agreements with Alberta and Saskatchewan are being used to advance negotiations with Manitoba[3], Ontario and New Brunswick.

A Co-operative Approach in British Columbia Greenville to Kincolith Road

In 1999-2000, 12 environmental assessments were underway in British Columbia that involved formal co-operation between the province and the Agency. One such review was the comprehensive study of the Greenville to Kincolith Road where a single assessment process addressed both federal and provincial environmental assessment requirements. As a result, this co-operative approach avoided costly duplication, enhanced predictability and thereby created a more efficient process for all levels of government.

3. A co-operative harmonization agreement was concluded with Manitoba in May 2000. Additional information is available from the Agency's Communications Office.

- The Agency and the Environmental Impact Review Board (EIRB) for the Inuvialuit Settlement Region concluded an agreement outlining how the environmental assessment process of the EIRB under the Inuvialuit Final Agreement may be substituted for a panel review under the *Canadian Environmental Assessment Act*. The Memorandum of Understanding (MOU) details the process and the steps each party would follow should the EIRB request such a substitution. Project-specific agreements would then be concluded by both parties on a case-by-case basis whenever they deem it appropriate. The MOU permits the hearing process of the EIRB to be a substitute for a review panel under the Act, provided certain conditions are met.
- Agency staff met with provincial administrators to discuss cross-jurisdictional environmental assessment issues, and to receive feedback from provincial representatives on plans for the review of the Act and the draft Canadian Standards Association national standard for environmental assessments. The meetings resulted in an improved understanding of general provincial issues as well as specific provincial views on Agency initiatives.
- The Agency concluded co-operative bilateral harmonization agreements with the provinces of Alberta and Saskatchewan (June and November 1999 respectively). These new federal-provincial agreements, the first under the 1998 *Canada-Wide Accord on Harmonization and the Sub-Agreement on Environmental Assessment*, will greatly improve the collaboration of environmental assessment processes for future projects (an agreement was reached with British Columbia in 1997, prior to the finalization of the Accord). They outline the broad principles and practices of co-operation for governments to work together to achieve the highest quality of environmental protection. This will result in a more cost-efficient and effective process and enhance the predictability of the process for project proponents, government and the public. In addition, the success and lessons learned from the completion of co-operative agreements with Alberta and Saskatchewan are being used to advance negotiations with Manitoba[3], Ontario and New Brunswick.

A Co-operative Approach in British Columbia Greenville to Kincolith Road

In 1999-2000, 12 environmental assessments were underway in British Columbia that involved formal co-operation between the province and the Agency. One such review was the comprehensive study of the Greenville to Kincolith Road where a single assessment process addressed both federal and provincial environmental assessment requirements. As a result, this co-operative approach avoided costly duplication, enhanced predictability and thereby created a more efficient process for all levels of government.

3. A co-operative harmonization agreement was concluded with Manitoba in May 2000. Additional information is available from the Agency's Communications Office.

KEY RESULT COMMITMENT 3:

Consistent and predictable application of environmental considerations into federal decision making

Applying Environmental Assessment to a Wide Range of Federal Decision Making

Since the Act came into force in 1995, a number of gaps have been identified in its application. For example, many federal organizations, particularly federal Crown corporations, are not required to conduct environmental assessments of their own activities. In 1999-2000, a priority of the Agency was to expand the coverage of the Act so that more activities with potential environmental effects are assessed. This effort evolved from extensive nation-wide public consultations and continued input from various partners, such as the multi-stakeholder Regulatory Advisory Committee.

By expanding the range of activities that are assessed, the application of the Act and other federal environmental assessment processes can be more transparent and their outcomes more predictable and consistent.

1999-2000 Results

- Regulations were completed to bring Canada's 18 Port Authorities under the *Canadian Environmental Assessment Act.* Under development for almost two years, these regulations were completed with the collaboration with Transport Canada and all Canada Port Authorities, in addition to other federal departments and the Regulatory Advisory Committee. These regulations will ensure that environmental assessments carried out by Canada Port Authorities will be conducted in a consistent manner while taking into account their unique competitive situations (see Section 3.2: Regulatory Initiatives for additional information).
- The Agency, in consultation with Environment Canada and the Assembly of First Nations, negotiated a Memorandum of Understanding (MOU) on Funding on Reserves with 13 federal departments that have the potential to fund initiatives on reserve lands. In the absence of the Indian Lands and Funding Regulations under the Act, neither a federal authority nor a First Nation is required to ensure that an assessment is done for federally funded projects on reserve lands. This created a gap which the Memorandum of Understanding now addresses by ensuring that all federal authorities will undertake an assessment before funding projects on reserve land.

Consistent and Predictable High-quality Environmental Assessments

Consistent and predictable interpretation of responsibilities under the Act is extremely important to stakeholders. In this regard, a priority for the Agency has been to develop mechanisms to evaluate how well other departments understand their responsibilities with respect to the Act and to promote both compliance and

good environmental assessment practice. However, the Agency and its federal partners require performance information to learn from past successes and mistakes and to adapt to changing environments. In the summer of 1998, the Agency, along with 11 departments and agencies, completed and tested a compliance monitoring framework. This program was designed to monitor overall compliance with the Act and to measure the quality of assessments based on a common set of indicators. In 1999-2000, the Agency built on the success of the pilot project, laying the foundation for an ongoing Quality Assurance Program.

1999-2000 Results

- The compliance monitoring framework provided the government with a tool to identify the cause of problems associated with implementing the Act. As a result, federal departments and agencies have started to change their internal procedures to address issues identified by the framework and to report on results.
- All original program participants reaffirmed their commitment to the ongoing development and implementation of a government-wide Quality Assurance Program. An additional nine new departments and agencies joined the original group and established the Interdepartmental Quality Assurance Committee.
- In February 2000, a workshop involving all participants was conducted to address the subject of proceeding to full implementation of an ongoing, government-wide Quality Assurance Program. A work plan was developed which will guide the completion of a mutually acceptable quality assurance methodology by the end of the year 2000. To this end, consultations involving the Agency and individual participants in the program have begun.

Partners in Quality Assurance

- Agriculture and Agri-Food Canada
- Atlantic Canada Opportunities Agency
- Atomic Energy Control Board
- Canada Economic Development
- Canadian Environmental Assessment Agency
- Canadian Food Inspection Agency
- Canadian International Development Agency
- Canadian Transportation Agency
- Environment Canada
- Fisheries and Oceans Canada
- Foreign Affairs and International Trade Health Canada
- Health Canada
- Human Resources Development Canada
- Indian and Northern Affairs Canada
- Industry Canada
- National Defence
- Natural Resources Canada
- Parks Canada
- Public Works and Government Services Canada
- Transport Canada
- Veterans Affairs Canada

good environmental assessment practice. However, the Agency and its federal partners require performance information to learn from past successes and mistakes and to adapt to changing environments. In the summer of 1998, the Agency, along with 11 departments and agencies, completed and tested a compliance monitoring framework. This program was designed to monitor overall compliance with the Act and to measure the quality of assessments based on a common set of indicators. In 1999-2000, the Agency built on the success of the pilot project, laying the foundation for an ongoing Quality Assurance Program.

1999-2000 Results

- The compliance monitoring framework provided the government with a tool to identify the cause of problems associated with implementing the Act. As a result, federal departments and agencies have started to change their internal procedures to address issues identified by the framework and to report on results.
- All original program participants reaffirmed their commitment to the ongoing development and implementation of a government-wide Quality Assurance Program. An additional nine new departments and agencies joined the original group and established the Interdepartmental Quality Assurance Committee.
- In February 2000, a workshop involving all participants was conducted to address the subject of proceeding to full implementation of an ongoing, government-wide Quality Assurance Program. A work plan was developed which will guide the completion of a mutually acceptable quality assurance methodology by the end of the year 2000. To this end, consultations involving the Agency and individual participants in the program have begun.

Partners in Quality Assurance

- Agriculture and Agri-Food Canada
- Atlantic Canada Opportunities Agency
- Atomic Energy Control Board
- Canada Economic Development
- Canadian Environmental Assessment Agency
- Canadian Food Inspection Agency
- Canadian International Development Agency
- Canadian Transportation Agency
- Environment Canada
- Fisheries and Oceans Canada
- Foreign Affairs and International Trade Health Canada
- Health Canada
- Human Resources Development Canada
- Indian and Northern Affairs Canada
- Industry Canada
- National Defence
- Natural Resources Canada
- Parks Canada
- Public Works and Government Services Canada
- Transport Canada
- Veterans Affairs Canada

SECTION III: Consolidated Reporting

3.1 Sustainable Development Strategy

Key Goals	Performance Indicator / Objective	Targets / Actions for Reporting Period 1999-2000	Progress to Date / Results for 1999-2000
1. Promote high-quality EA as a tool to implement sustainable development	Better use of project EA as a mechanism to support sustainable development	Continue providing guidance to assist project proponents, Responsible Authorities and EA practitioners to effectively discharge their respective roles under the Act	Four ongoing review panels were managed by the Agency during 1999-2000. 30 departments and agencies completed nearly 4,800 screening type assessments in accordance with their EA obligations under the Act. Ten comprehensive studies were completed with recommendations to the Minister of the Environment that included sustainable development measures. The Agency provided ongoing advice to RAs to promote compliance with the Act in support of sustainable development.
		Develop and deliver training products to a wide audience of stakeholders	The Agency provided procedural training and project-specific guidance to other departments and agencies. The Agency delivered 38 training sessions on a variety of topics across the country. Over 40 meetings and workshops were held to build EA capacity and awareness among key stakeholder groups including federal departments, First Nations, private industry, non-government organizations and academics. Guidance material was developed to assist departments carry out their EA responsibilities, such as the *Reference Guide for Project Proponents on the Cost Recovery of EA Panel Reviews* (available from the Agency's Communications Office). Work is ongoing on Operational Policy Statements on Class Screenings and on Project Descriptions, and a Reference Guide on the Roles and Responsibilities of Panel Chairs and members.
	Increased integration of strategic EA into federal policies, plans and program proposals	Work with other federal departments to advocate the implementation of the Cabinet Directive on Strategic Environmental Assessment (SEA) and promote consistent practices concerning SEA reporting across government	The Agency promoted SEA across government in a variety of ways including: • distributing a set of comprehensive guidelines; • chairing an interdepartmental committee on SEA whose mandate is to facilitate the implementation of the Cabinet Directive and share information and best practices; • providing 11 briefing sessions to departments and assisting them in determining how to implement SEA; and • providing advice and guidance on the application of SEA principles when asked to assist in the preparation of SEAs.

Sustainable Development Strategy (continued)

Key Goals	Performance Indicator / Objective	Targets / Actions for Reporting Period 1999-2000	Progress to Date / Results for 1999-2000
2. Promote the use of EA with other departments and jurisdictions	Improved awareness and understanding of the federal EA process	Continue enhancing the role of regional offices as key centres of guidance and assistance to stakeholders	A new regional office was opened in Toronto. There are now six regional offices across Canada. All offices delivered training, disseminated guidance products and provided advice and guidance to federal, provincial, private sector and Aboriginal EA practitioners. For example, the Quebec Regional Office received over 300 requests for information and advice in 1999-2000.
		Work co-operatively with federal departments and agencies to implement a system for evaluating the quality of environmental screenings carried out under the Act	The Interdepartmental Quality Assurance Committee, consisting of 22 departments and agencies, was established. Agreement was reached on a workplan to implement a government-wide Quality Assurance Program, which includes finalizing a methodology by the end of 2000. Consultations involving the Agency and individual participants in the program have commenced.
		Continue providing guidance to assist project proponents, Responsible Authorities and EA practitioners to effectively discharge their respective roles under the Act	Over 20 sessions were held with the multi-stakeholder Regulatory Advisory Committee, the Interdepartmental Senior Management Committee on Environmental Assessment and the Regional Environmental Assessment Committees. These sessions resulted in improved knowledge across the federal government on EA issues and trends and provided insight on how stakeholders are responding to Agency initiatives. The Agency also provided advice and support for the development of EA programs such as the Canada Infrastructure Works Program.
	Harmonized application of the Act with other jurisdictions and groups	Negotiate bilateral harmonization agreements with provinces under the *Sub-agreement on Environmental Assessment*	Bilateral EA co-operation agreements were completed with Alberta and Saskatchewan to improve collaboration of EA for proposed projects. This is resulting in a more efficient, effective and predictable EA process. Negotiations have been initiated with Ontario and New Brunswick to develop similar agreements (Manitoba agreement signed in May 2000).
		Develop international links and agreements on transboundary environmental impact assessments	The Agency continued negotiations to develop a legally binding agreement on transboundary environmental impact assessment in accordance with the Commission on Environmental Co-operation Council resolution 97-03 (June 1997) of the North American Agreement on Environmental Co-operation.

Sustainable Development Strategy (continued)

Key Goals	Performance Indicator / Objective	Targets / Actions for Reporting Period 1999-2000	Progress to Date / Results for 1999-2000
		Support federal negotiators addressing environmental management issues in Aboriginal land-claim and self-government agreements	EA regimes and provisions were developed under the *First Nations Land Management Act* in collaboration with 14 First Nations and Indian and Northern Affairs Canada (INAC). The Agency assisted INAC in the active negotiation of several land-claim and self-government agreements. This included implementation arrangements for the Yukon Development Assessment Process legislation, implementation arrangements for the Westbank self-government agreement and EA provisions in the Innu land-claim agreement. The Agency and the Environmental Impact Review Board (EIRB) for the Inuvialuit Settlement Region concluded an agreement outlining how the environmental assessment process of the EIRB under the Inuvialuit Final Agreement may be substituted for a panel review under the *Canadian Environmental Assessment Act*.
	Expanded application of the Act to other organizations	Work with organizations, such as airport authorities and other Crown corporations, to develop appropriate EA requirements for projects	The Agency, in collaboration with Transport Canada and in close consultation with the Canada Port Authorities, other federal departments, and the Regulatory Advisory Committee, completed the development of regulations that bring the 18 Canada Port Authorities under the *Canadian Environmental Assessment Act*.
		Develop, with other federal departments, an approach for conducting EAs of federally funded projects on reserve land	In collaboration with all federal authorities who fund projects on reserve land and the Assembly of First Nations, a Memorandum of Understanding was negotiated that will ensure that all federal authorities will undertake an assessment before funding for projects on reserve land.

Sustainable Development Strategy (continued)

Key Goals	Performance Indicator / Objective	Targets / Actions for Reporting Period 1999-2000	Progress to Date / Results for 1999-2000
3. Refine and improve the science and practice of EA	Expanded and improved practice of EA	Encourage the use of class screenings within the federal government	The Agency continued to support the development of 14 additional Model Class Screenings Reports (MCSRs) with four different federal departments.
		Support continuing development of a national standard for environmental assessment by the Canadian Standards Association	The Agency continued to contribute to the development of the standard through its membership on the multi-stakeholder Technical Committee, which is responsible for developing the standard. The Agency also provided significant financial support to this undertaking. Consultation on the standard took place in the fall of 1999.
		Implement the action plan to guide integration of traditional ecological knowledge (TEK) into the federal EA process	A three-phased approach has been established to develop a guide on TEK. Phase one, which proposed options for the development of the guide, was completed.
		Partner with other federal departments on the development of alternative dispute resolution mechanisms in the EA process	The Agency secured funding from the Department of Justice to conduct research, and develop and implement a program to help federal departments to more fully utilize alternative dispute resolution (ADR) in environmental assessment. The Agency conducted training sessions in seven locations across Canada and is preparing a range of materials to promote awareness of ADR, such as inclusion in the Agency's newsletter, a process guide and a resource guide.
4. Increase awareness of EA and its effects on sustainable development	Strengthened Agency communications capacity	Increase information available to the public	A new interactive Web site was created to increase the information available to the public regarding the review of the Act. In addition, the Agency began to redesign its main Web site to improve access to information on environmental assessments.
		Examine the feasibility of enhancing public access to information by expanding the capabilities of the FEAI to include all new documentation contained in public registries and complete screening reports	The Agency greatly enhanced public access to EA information on-line by improving the performance, speed and dependability of its Federal Environmental Assessment Index (FEAI). In addition to simplifying the data-entry capabilities and enhancing the search functions, the Agency expanded linkages to departmental Web sites to improve access to various EA reports. The feedback received to date has been positive, and 25 departments are currently entering EA information into the Index on a consistent basis.

Sustainable Development Strategy (continued)

Key Goals	Performance Indicator / Objective	Targets / Actions for Reporting Period 1999-2000	Progress to Date / Results for 1999-2000
		Publish an EA kit for students	The Agency developed and distributed a brochure for children called *Dilemma at I.M. Perplexed School* aimed at educating children on EA (available from the Agency's Communications Office).
		Promote Agency products and services	The Agency developed and distributed two new publications entitled, *Working for Canada's Environment*, a document that tells Canadians how the Agency is meeting its commitments; and *Federal Environmental Assessment: Making a Difference*, a document that presents examples of the way EA is making a difference to project planning and to the environment. These and other documents that promote EA are available from the Agency's Communications Office.
5. Increase the Agency's environmentally sustainable practices	Implemented environmental managment system based on ISO 14000	Develop an Environmental Management Plan for the Agency	The Agency finalized an environmental management plan which is currently being implemented in all service sectors throughout the Agency.
	Improved environmental management performance	Continue to promote practices that conserve resources and prevent pollution	The Agency held activities during Environment Week and on Earth Day to raise employees awareness of greening our internal operations. Pamphlets and other promotional material have been published to assist employees in recycling waste.
		Promote green transportation practices	The Agency developed incentive programs to encourage its staff to use alternative forms of transportation. In collaboration with other tenants, this included the installation of shower facilities for all employees in the Fontaine Building. The Agency promoted and supported employee participation in the National Capital Region's Commuter Challenge during Environment Week.

3.2 Regulatory Initiatives

Purpose of Legislative or Regulatory Initiative	Expected Results	Performance Measurement Criteria	Results Achieved
CPA EA Regulations			
To establish a federal EA process under the *Canadian Environmental Assessment Act* that captures projects initiated by Canada Port Authorities (CPA) which are established under the *Canada Marine Act*. This initiative is shared with Transport Canada.	*Short term* To bring 18 current CPAs under the coverage of the Act *Long term* Improved consistency and quality of the EA process for ports Enhanced accountability in the environmental management of port projects Increased transparency and greater opportunities for public involvement in the assessment process	*Short term* Completion of Regulations in a format satisfactory for final approval *Long term* CPA apply the requirements of the Regulations Decision making on port projects that incorporate environmental considerations Increased public involvement in the assessment process for port projects	*Short term* Regulations received final Governor in Council approval, and the CPAs are now under the coverage of the Act. *Long term* CPA performance in the application of the Regulations will be covered in next year's report. The report will indicate the extent to which application of the Regulations improves the consistency, transparency and overall quality of port EA processes.
Private Operations Occurring on Federal Lands Regulations			
Establishment of EA regimes for 22 local Airport Authorities currently operating on federally leased land. At present, no formal mechanism exists for the conduct of assessments for Airport Authority projects. This initiative is shared with Transport Canada.	*Short term* Commencement of a program aimed at establishing an Airport Authority EA Regime *Long term* Consistent, transparent and accountable EA regime for projects having potentially significant environmental effects	*Short term* Cross-comparison study of current EA procedures and practices of 22 Airport Authorities *Long term* Following the completion of both the review of the Act and the cross-comparison study, the establishment and application of an appropriate EA regime that will ensure the improvement of the overall quality of Airport Authority EAs	*Short term* Commencement of a program aimed at establishing an Airport EA Regime. To date, the first phase of a study of current EA procedures at 22 Airport Authorities has been completed. *Long term* Performance information will be outlined in next year's performance report.

3.3 Statistical Summary of Environmental Assessments

In accordance with subsection 71(2) of the *Canadian Environmental Assessment Act*, the table below provides a statistical summary of all environmental assessments conducted during 1999-2000 under the Act. In total, 5,674 EAs were initiated, as reported by lead department or agency. This compares with 5,650 EAs that were initiated in 1998-1999.

Department / Agency	Screenings			Comprehensive Studies	PANELS[4]
	Total	Completed	Outstanding		
Agriculture and Agri-Food Canada	215	207	8	–	–
Atlantic Canada Opportunities Agency	187	187	–	1	–
Canadian Food Inspection Agency	7	7	–	–	–
Canadian Heritage	1	1	–	–	–
Canadian International Development Agency	121	121	–	–	–
Canadian Nuclear Safety Commission[5]	7	–	7	2	–
Canadian Transportation Agency	35	35	–	–	–
Canada Customs and Revenue Agency	2	1	1	–	–
Canada Economic Development	30	30	–	–	–
Canada-Newfoundland Offshore Petroleum Board	–	–	–	1	–
Correctional Service of Canada	9	9	–	–	–
Foreign Affairs and International Trade	3	3	–	–	–
Environment Canada	397	307	90	–	–
Fisheries and Oceans Canada	1,428	1,175	253	2	2
Health Canada	35	33	2	–	–
Human Resources Development Canada	117	116	1	–	–
Indian and Northern Affairs Canada	807	705	102	–	–
Indian Oil and Gas Canada	215	215	–	–	–
Industry Canada	258	258	–	–	–
Millennium Bureau of Canada	271	118	153	–	–
National Defence	181	90	91	1	–
National Energy Board	68	65	3	1	1
National Research Council of Canada	2	2	–	–	–
Natural Resources Canada	18	10	8	–	–
Parks Canada Agency	816	677	139	1	–
Public Works and Government Services Canada	57	46	11	–	–
Royal Canadian Mounted Police	16	16	–	–	–
Transport Canada	200	200	–	–	–
Western Economic Diversification Canada	44	43	1	–	–
Yukon Territory Water Board	115	115	–	–	–
Sub-total	**5,662**	**4,792**	**870**	**9**	**3**
Total Initiated in 1999-2000		**5,674**			

4. One current review panel, the Cheviot Coal Mine Project, was initiated in a previous fiscal year and is not included in this list.

5. On May 31, 2000, the former Atomic Energy Control Board officially changed its name to the Canadian Nuclear Safety Commission (CNSC).

SECTION IV: Financial Performance

4.1 Financial Performance Overview

The Agency ended fiscal year 1999-2000 with a cash balance of 3.6 percent of its operating budget (or total authorities). After calculating entitlements remaining from Treasury Board, such as contingencies for signed collective bargaining agreements, the Agency's final budget surplus was 4.9 percent of its operating budget.

Overall, the Agency spent $11,415,641 during the fiscal year. Direct expenditures for major areas of activity include:

	($000s)
• Regional offices – information, advice, co-ordination and liaison support	1,392.9
• Background studies, analysis and public consultation regarding the review of the *Canadian Environmental Assessment Act*	1,278.7
• Tools to advance the implementation of the *Canadian Environmental Assessment Act* and improve the process, including, development of new regulations, procedural guides and class screening models; delivery of client training and education materials; and Quality Assurance Program	950.1
• Policy initiatives including federal – provincial harmonization, Strategic Environmental Assessment and policy research and development	762.2
• Support for incorporation of Aboriginal interests and involvement in environmental assessment through development of provisions in land-claim and self-government agreements in addition to fulfilling obligations under the *James Bay and Northern Quebec Agreement*	490.1
• Costs associated with review panels, including Cheviot Coal Mine Project, Canadian Millennium Pipeline Project, Highwood Storage and Diversion Plan and the Red Hill Creek Expressway	437.8
• Support to other departments in the conduct of comprehensive studies and development of recommendations	333.5
• Modernization and maintenance of the informatics network and preparation for Government on Line initiatives	325.0
• Upgrading and maintenance of the Federal Environmental Assessment Index to enhance reporting capabilities and facilitate improved compliance	170.0

Although the Agency received authority to recover costs from project proponents for conducting review panels in August 1998, this authority has not yet been used because no eligible review panels have been established. The Agency generated revenues of approximately $189,600 from the sale of training services and publications. A further $154,400 was received from the Province of Newfoundland and Labrador for its share of 1998-1999 costs pertaining to the Voisey's Bay mineral development review panel.

4.2 Financial Summary Tables

This section provides financial performance information using a variety of formats. Summary financial data, such as the information presented in Table 4, are displayed using separate headings. For clarity, these headings are defined as follows.

- **Planned Spending / Revenues** – what the plan was at the beginning of fiscal year 1999-2000.
- **Total Authorities** – includes planned spending plus additional spending Parliament has approved for departments to reflect changes in priorities and unforeseen events (referred as operating budget). Total Authorities are Main Estimates plus Supplementary Estimates plus other authorities that are approved.
- **Actuals** – what was actually spent or collected for fiscal year 1999-2000.
- **Respendable Revenues** – revenues that can be used by the Agency to offset program expenditures, for example, cost recovery for review panels.
- **Non-Respendable Revenues** – revenues collected on behalf of the government which cannot be used by the Agency to offset program expenditures.

Table 4 Financial Requirements by Authority

		1999-2000		
Vote	*(thousands of dollars)*	**Planned Spending**	**Total Authorities**	**Actual**
	Canadian Environmental Assessment Agency			
15	Program Expenditures	9,364.0	11,034.4	**10,420.6**
(S)	Contribution to Employee Benefit Plans	863.0	995.0	**995.0**
Total Agency		**10,227.0**	**12,029.4**	**11,415.6**

Note: The variance between Total Authorities and Planned Spending of approximately $1.8 million is due to the following items: supplementary funding for the legislative review of the *Canadian Environmental Assessment Act* ($1,000,000); carry-over of operating budget from 1998-99 ($385,000); increments due to collective bargaining agreements ($225,000) and dispute resolution incremental funding from Justice Canada ($60,000).

Table 5 Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

	1999-2000		
(thousands of dollars)	**Planned Spending**	**Total Authorities**	**Actual**
Full-Time Equivalents (FTEs)	95	96	**96**
Operating	13,736.0	15,178.5	**11,304.7**
Voted Grants and Contributions	95.0	454.9	**454.9**
Total Gross Expenditures	13,831.0	15,633.4	**11,759.6**
Less: Respendable Revenues	(3,604.0)	(3,604.0)	**(344.0)**
Total Net Expenditures	10,227.0	12,029.4	**11,415.6**
Other Revenues and Expenditures			
Non-Respendable Revenues –	–	–	**(14.9)**
Cost of Services Provided by Other Departments	1,181.9	1,350.8	**1,350.8**
Net Cost of the Program	**11,408.9**	**13,380.2**	**12,751.5**

Note: Due to rounding, figures may not add to totals shown. The cost of services provided by other departments is approximately $169,000 greater than planned as a result of increased employee insurance premiums and expenditures paid by Treasury Board Secretariat, salary and associated costs provided by Justice Canada and accommodation provided by Public Works and Government Services Canada.

Table 6 Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

			1999-2000		
(thousands of dollars)	**Actual 1997-98**	**Actual 1998-99**	**Planned Spending**	**Total Authorities**	**Actual**
Canadian Environmental Assessment Agency	**9,758.0**	**9,757.0**	**10,227.0**	**12,029.4**	**11,415.6**

Table 7 Respendable Revenues

			1999-2000		
(thousands of dollars)	**Actual 1997-98**	**Actual 1998-99**	**Planned Revenues**	**Total Authorities**	**Actual**
Canadian Environmental Assessment Agency	275.3	722.7	3,604.0	3,604.0	344.0
Total Respendable Revenues	**275.3**	**722.7**	**3,604.0**	**3,604.0**	**344.0**

Note: In September 1998, the Agency received authority to recover the costs of new review panels from project proponents. However, during 1999-2000 no new eligible review panels were established. This resulted in the variance of approximately $3.3 million between Total Authorities and Actual revenues collected.

Table 8 Non-Respendable Revenues

(thousands of dollars)	Actual 1997-98	Actual 1998-99	1999-2000 Planned Revenues	1999-2000 Total Authorities	1999-2000 Actual
Canadian Environmental Assessment Agency	400.9	39.7	–	–	14.9
Total Non-Respendable Revenues	**400.9**	**39.7**	**–**	**–**	**14.9**

Note: Actual 1999-2000 non-respendable revenues consisted of monies received for contributions to employee benefit plans in relation to respendable personnel costs.

Table 9 Statutory Payments

(thousands of dollars)	Actual 1997-98	Actual 1998-99	1999-2000 Planned Spending	1999-2000 Total Authorities	1999-2000 Actual
Canadian Environmental Assessment Agency	699.0	931.0	863.0	995.0	995.0
Total Statutory Payments	**699.0**	**931.0**	**863.0**	**995.0**	**995.0**

Note: The only statutory payment applicable to the Agency is for employee benefit plans.

Table 10 Transfer Payments

(thousands of dollars)	Actual 1997-98	Actual 1998-99	1999-2000 Planned Spending	1999-2000 Total Authorities	1999-2000 Actual
CONTRIBUTIONS					
Contribution to the Province of Quebec – James Bay and Northern Quebec Agreement	95.0	**95.0**	95.0	101.0	**101.0**
Contributions to support the research, development and promotion of environmental assessment (1)	–	**6.0**	–	305.8	**305.8**
Contributions to assist public participation in environmental assessment reviews (2)	411.1	**111.3**	–	48.1	**48.1**
Total Contributions	**506.1**	**212.3**	**95.0**	**454.9**	**454.9**
Total Transfer Payments	**506.1**	**212.3**	**95.0**	**454.9**	**454.9**

(1) Contributions to support research and development during 1999-2000 included supporting the development of consultation papers for the review of the Act, in particular, position papers involving First Nations' interests.

(2) The level of demand to fund public participation in review panels depends on the number of major projects under assessment. For 1999-2000 only two review panels, Red Hill Creek Expressway and the Cheviot Coal Mine Project, required funding assistance. Since delays in the conduct of these review panels were not identified until after the Main Estimates were tabled, Planned Spending for 1999-2000 was set at zero.

SECTION V: Departmental Overview

5.1 Mandate, Mission and Vision

The **mission** or **objective** of the Canadian Environmental Assessment Agency is:

To provide Canadians with high-quality federal environmental assessments that contribute to informed decision making in support of sustainable development.

The Canadian Environmental Assessment Agency's **vision** is to:

- be a proactive organization with a leadership role in federal environmental assessment;
- develop closer and more productive relationships with partners and clients across Canada;
- advance the scientific and research capacities that satisfy the needs of a more efficient and effective process;
- provide information on environmental assessment to Canadians through a variety of effective media; and
- build on prior successes and harness the skill, credibility and commitment of its own work force.

The business of the Agency is to ensure environmental effects are considered in decisions that will affect Canadians. It does this by providing leadership and serving as the centre of expertise for federal environmental assessments. The Agency manages the federal environmental assessment process that saw over 5,600 individual assessments carried out in 1999-2000.

Operating as an independent entity within the portfolio of the Minister of the Environment, the Agency administers the following instruments:

i) the *Canadian Environmental Assessment Act* and its accompanying regulations (see Section 6.2);

ii) the *Canada-Wide Accord on Environmental Harmonization* and bilateral harmonization agreements with provincial and territorial governments that set out mutually agreed-upon arrangements for environmental assessment; and

iii) international agreements containing environmental assessment provisions to which Canada is a party, for example, the United Nations Economic Commission for Europe *Convention on Environmental Impact Assessment in a Transboundary Context* (ratified in May 1998);

iv) the 1999 *Cabinet Directive on the Environmental Assessment of Policy, Plan and Program Proposals,* and the provision of guidance to federal authorities on environmental assessment considerations and requirements in respect of proposed policies and programs; and

v) an order-in-council designating the President of the Agency as the federal administrator of the environmental and social protection regimes set out in chapters 22 and 23 of the 1975 *James Bay and Northern Quebec Agreement, and the North Eastern Quebec Agreement.*

5.2 Departmental Organization

The Agency consists of one program and one business line. The reporting structure to the Minister of the Environment follows.

Table 11 Organizational Chart

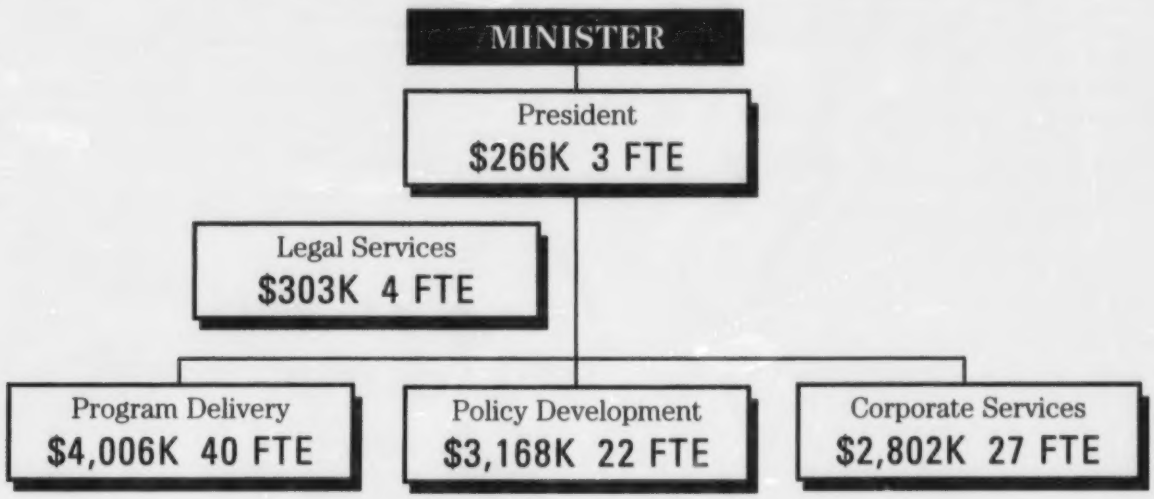

Full-Time Equivalent (FTE) is a measure of human resource consumption based on average levels of employment. During 1999-2000 the Agency employed 96 FTEs which is equivalent to 96 individuals working a full year.

SECTION VI: Other Information

6.1 Contact List

Canadian Environmental Assessment Agency – Headquarters

200 Sacré-Cœur Boulevard
Hull, Quebec
K1A 0H3

Communications Office

Tel.: (819) 994-2578
Fax.: (819) 953-2891
E-mail: info@ceaa.gc.ca

Media Relations

Tel.: (819) 953-1856
Fax.: (819) 953-2891
E-mail: sylvie.begin@ceaa.gc.ca

Internet Address:

www.ceaa.gc.ca

Federal Environmental Assessment Index

Web site:

www.ceaa.gc.ca/registry/registry_e.htm

E-mail: index@ceaa.gc.ca

Regional Offices

Pacific and Northern Region

Sinclair Centre, Suite 320
757 West Hastings Street
Vancouver, British Columbia
V6C 1A1
Tel.: (604) 666-2431
Fax.: (604) 666-6990
E-mail: ceaa.pacific@ceaa.gc.ca

Prairie Region

Suite 263, The Federal Building
123 Main Street
Winnipeg, Manitoba
R3C 4W2
Tel.: (204) 983-5127
Fax.: (204) 983-7174
E-mail: ceaa.prairies@ceaa.gc.ca

Quebec Region

Suite 105, 2nd Floor
1141 rue de l'Église
Sainte-Foy, Quebec
G1V 4B8
Tel.: (418) 649-6444
Fax.: (418) 649-6443
E-mail: ceaa.quebec@ceaa.gc.ca

Alberta Region

Suite 100, Revillon Building
10237 – 104 Street N.W.
Edmonton, Alberta
T5J 1B1
Tel.: (780) 422-1410
Fax.: (780) 422-6202
E-mail: ceaa.Alberta@ceaa.gc.ca

Atlantic Region

Suite 1030, TD Centre
1791 Barrington Street
Halifax, Nova Scotia
B3J 3L1
Tel.: (902) 426-0564
Fax.: (902) 426-6550
E-mail: ceaa.Atlantic@ceaa.gc.ca

Ontario Region

55 St. Clair Avenue East, Room 907
Toronto, Ontario
M4T 1M2
Tel.: (819) 997-2244
Fax.: (819) 994-1469
E-mail: ceaa.Ontario@ceaa.gc.ca

6.2 Legislation Administered and Associated Regulations

The Minister is responsible to Parliament for the following Acts and associated Regulations managed by the Canadian Environmental Assessment Agency:

Canadian Environmental Assessment Act	S.C., 1992, C.37, as amended
Law List Regulations	SOR/94-636 (October 7, 1994), as amended
Comprehensive Study List Regulations	SOR/94-638 (October 7, 1994), as amended
Inclusion List Regulations	SOR/94-637 (October 7, 1994), as amended
Exclusion List Regulations	SOR/94-639 (October 7, 1994), as amended
Federal Authorities Regulations	SOR/96-280 (May 28, 1996)
Projects Outside Canada Environmental Assessment Regulations	SOR/96-491 (November 7, 1996)
Regulations Respecting the Co-ordination by Federal Authorities of Environmental Assessment Procedures and Requirements	SOR/97-181 (April 8, 1997)
Environmental Assessment Review Panel Service Charges Order	SOR/98-443 (August 26, 1998)
Canada Port Authority Environmental Assessment Regulations	SOR/99-318 (July 28, 1999)

6.3 Other Agency Statutory Reports and Information

The following reports can be obtained from the Agency's Web site (**www.ceaa.gc.ca**) or by contacting the Agency's Communications Office (**info@ceaa.gc.ca**):

- Canadian Environmental Assessment Agency, 2000-01 Estimates. Part III – Report on Plans and Priorities
- *Federal Environmental Assessment – Making A Difference*, March 2000. This is a booklet on benefits and successes of environmental assessment.
- *Dilemma at I.M.Perplexed School*, Spring 2000. This is a brochure for children on the environmental assessment process.
- *Working for Canada's Environment*, March 2000. This is a brochure on recent accomplishments and commitments for the Canadian Environmental Assessment Agency.
- *Reference Guide for Project Proponents on the Cost Recovery of Environmental Assessment Review Panels*, March 2000.
- *Evaluation of the Canadian Environmental Assessment Agency's 1997 Sustainable Development Strategy*, Spring 2000. This document describes the accomplishments and results for each action plan that was described in its 1997 Sustainable Development Strategy.
- Review of the Canadian Environmental Assessment Act – A Discussion Paper for Public Consultation, December 1999.
- *Consolidated Regulations Under the Canadian Environmental Assessment Act – Inclusion List, Exclusion List, Comprehensive Study List and the Law List*, amended November 1999.
- *Strategic Environmental Assessment:* The 1999 Cabinet Directive on the Environmental Assessment of Policy, Plan and Program Proposals. Guidelines for Implementing the Cabinet Directive, August 1999.
- Federal Environmental Assessment Index.

BUDGET DES DÉPENSES

Agence canadienne d'évaluation environnementale

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2000

Canada

Présentation améliorée des rapports au Parlement
Document pilote

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités.*

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2000

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/23-2000
ISBN 0-660-61418-9

Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une motion afin de répartir, dans le cadre d'un projet pilote, la *Partie III du Budget principal des dépenses* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* déposé au printemps et le *Rapport ministériel sur le rendement* déposé à l'automne.

Cette décision découle des engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses. Cette démarche vise à mieux cibler les résultats, à rendre plus transparente l'information fournie et à moderniser la préparation de cette information.

Cette année, la série de rapports sur le rendement d'automne comprend 83 rapports ministériels sur le rendement ainsi que le rapport annuel du Président intitulé *Une gestion axée sur les résultats* – 2000.

Ce ***Rapport ministériel sur le rendement***, qui couvre la période se terminant le 31 mars 2000, porte sur une responsabilisation axée sur les résultats en signalant les réalisations par rapport aux attentes en matière de rendement et aux engagements en matière de résultats énoncés dans le *Rapport sur les plans et priorités* pour 1999-00 déposé au Parlement au printemps de 1999.

Il faut, dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats, préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et soumettre un rapport équilibré sur les réalisations. Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessitent un travail soutenu dans toute l'administration fédérale.

Le gouvernement continue de perfectionner les systèmes de gestion ainsi que le cadre de gestion sur le rendement. Le perfectionnement découle de l'expérience acquise, les utilisateurs fournissant au fur et à mesure des précisions sur leurs besoins en information. Les rapports sur le rendement et leur utilisation continueront de faire l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels et en évolution du Parlement.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant:

Secteur de la planification, du rendement et des rapports
Secrétariat du Conseil du Trésor
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) Canada K1A OR5
Téléphone : (613) 957-7167
Télécopieur : (613) 957-7044

Agence canadienne d'évaluation environnementale

Rapport de rendement

Pour la période se terminant le 31 mars 2000

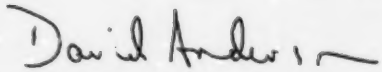

L'honorable David Anderson, c.p. député
Ministre de l'environnement

Table des matières

Sommaire 1

PARTIE I : Message du ministre 3

PARTIE II : Rendement du ministère

2.1 Contexte socio-économique 5
Principaux partenaires de coexécution 6
Facteurs sociaux et économiques 7
L'examen de la Loi 8
2.2 Réalisations en matière de rendement 11

PARTIE III : Rapports consolidés

3.1 Stratégie de développement durable 27
3.2 Initiatives de réglementation 33
3.3 Sommaire statistique des évaluations environnementales 34

PARTIE IV : Rendement financier

4.1 Aperçu du rendement financier 35
4.2 Sommaire financier – Tableaux 36

PARTIE V : Aperçu du ministère

5.1 Mandat, mission et vision 41
5.2 Organigramme du ministère 42

PARTIE VI : Autres renseignements

6.1 Liste des personnes-ressources 43
6.2 Lois appliquées et règlements connexes 44
6.3 Autres rapports prévus par la Loi et renseignements 44

Tableaux

Tableau 1	Tableau des principaux engagements en matière de résultats	5
Tableau 2	Présentation des renseignements financiers	11
Tableau 3	Études approfondies réalisées au cours de 1999-2000	15
Tableau 4	Besoins financiers par autorisation	37
Tableau 5	Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles	37
Tableau 6	Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles	38
Tableau 7	Recettes disponibles	38
Tableau 8	Recettes non disponibles	38
Tableau 9	Paiements législatifs	39
Tableau 10	Paiements de transfert	39
Tableau 11	Organigramme	42

Sommaire

Avec un effectif d'environ 100 personnes et un budget annuel d'environ 12 millions de dollars, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale intervient dans de nombreux dossiers complexes et délicats qui touchent les Canadiens et les Canadiennes.

Ces dossiers sont très divers : évaluations environnementales de projets partout au Canada, négociation d'ententes en matière d'évaluation environnementale avec les Autochtones, les gouvernements provinciaux et d'autres pays à l'appui du développement durable.

L'évaluation environnementale est un outil de planification essentiel pour les nouveaux projets, compte tenu des possibilités de dommages graves et irréversibles attribuables à l'activité humaine. Il s'agit du processus par lequel on collecte la meilleure information possible permettant de prendre des décisions éclairées, qui à leur tour, conduisent à des interventions plus compatibles avec le maintien d'un environnement sain pour les générations actuelles et futures.

Aujourd'hui, l'évaluation environnementale fait partie intégrante de la politique publique et du processus décisionnel à tous les paliers de gouvernement du Canada. Il importe donc que le processus d'évaluation environnemental soit adapté et reste efficace et efficient pour qu'il garde sa place et sa pertinence comme outil à valeur ajoutée à l'appui d'une prise de décisions éclairées.

L'an dernier, l'Agence a appuyé le développement durable grâce à un certain nombre de réalisations importantes, notamment :

- appui à dix études approfondies qui ont contribué à une meilleure conception des projets et à des mesures d'atténuation visant à réduire ou éliminer les effets négatifs possibles sur l'environnement local;
- conclusion d'ententes bilatérales, entre le gouvernement fédéral, l'Alberta et la Saskatchewan, qui ont contribué à améliorer la coordination et l'harmonisation des processus d'évaluation environnementale;
- achèvement de l'élaboration du *Règlement sur l'évaluation environnementale* concernant les administrations portuaires canadiennes qui a contribué à améliorer l'uniformité de l'application des évaluations environnementales parmi les ministères et organismes fédéraux;
- examen quinquennal de la Loi et achèvement de vastes consultations auprès de plus de 1 200 Canadiens en vue du rapport du ministre de l'Environnement devant être déposé à l'automne 2000.

Dans le présent rapport sur le rendement 1999-2000, nous montrons les résultats et les réalisations de l'Agence au cours de l'exercice le plus récent par rapport aux engagements énoncés De plus, nous expliquons les raisons pour lesquelles l'évaluation environnementale est importante pour les Canadiens, le fonctionnement du processus fédéral d'évaluation environnementale et le rôle de l'Agence dans ce processus.

PARTIE I : Message du ministre

L'environnement naturel du Canada est aussi diversifié que ses habitants. C'est notre rapport à la terre qui nous lie à bien des égards en tant que nation. Nous sommes très fiers de la beauté de notre pays et profitons de sa richesse et de ses ressources naturelles. Le bien-être économique et social à long terme de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes dépend de l'état de notre environnement naturel.

Ce sont ces valeurs profondes qui ont conduit le gouvernement du Canada a entreprendre les premières évaluations environnementales dans les années 1970. Cette pratique a évolué rapidement et, en 1995, la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* est entrée en vigueur. Cinq ans plus tard, nous en avons commencé un examen objectif pour savoir ce qui a donné de bons résultats et ce qui doit être amélioré.

L'examen, tel qu'il est prescrit par la Loi, est au premier plan des activités de l'Agence depuis un an. Le public a largement participé aux consultations publiques, qui ont eu lieu dans tout le Canada. Afin d'assurer la participation des Canadiens ruraux, l'Agence a établi un site Web interactif qui permettait à des gens de tout le pays de faire part de leurs opinions. Des consultations distinctes ont été organisées avec les provinces et les Autochtones. Nous avons également obtenu des suggestions sur la façon d'améliorer la Loi de la part des représentants de l'industrie et des organisations environnementales. Je rendrai compte des résultats de ces consultations dans mon rapport au Parlement cet automne.

Au cours de l'année écoulée, le processus fédéral d'évaluation environnementale a été mis à l'épreuve. Les projets de développement ont été nombreux et divers, en particulier l'étude approfondie de la mine de diamants Diavik dans les Territoires du Nord-Ouest. L'évaluation environnementale de ce projet assure l'intégrité du Nord canadien tout en souscrivant aux importantes retombées économiques à la région.

Dans le cadre d'une initiative en cours visant à harmoniser le processus d'évaluation environnementale au Canada, l'Agence a négocié des ententes de collaboration avec les gouvernements de l'Alberta et de la Saskatchewan.

L'Agence a maintenu son appui aux Premières Nations et au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien dans la négociation de dispositions sur l'évaluation environnementale dans le cadre des régimes de revendication territoriale et d'autonomie gouvernementale. Ces types d'ententes, comme l'entente de Westbank, aideront les collectivités des Premières Nations à atteindre les objectifs de développement durable, tout en respectant le contexte culturel et les objectifs d'autonomie gouvernementale.

Avec l'aide de Transports Canada, l'Agence a établi un règlement sur l'évaluation environnementale concernant 18 administrations portuaires canadiennes, qui est entré en vigueur en juillet 1999. Des cours de formation ont été offerts aux divers organismes sur les nouvelles règles.

Grâce à ce que nous avons appris depuis l'entrée en vigueur de la Loi ainsi qu'aux précieuses connaissances acquises au cours des consultations publiques en vue de l'examen, nous pouvons maintenant tracer la route qui nous mènera vers une ère d'évaluation environnementale nouvelle et améliorée au Canada.

David Anderson

PARTIE II : Rendement du ministère

2.1 Contexte socio-économique

Les attentes en matière de rendement de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (l'Agence) pour l'exercice 1999-2000 sont présentées au Tableau 1. On y indique l'objectif de l'Agence, les engagements à long terme en matière de résultats et les priorités stratégiques. Les troisième et quatrième colonnes montrent comment l'Agence prévoit d'appuyer les nouveaux engagements et les endroits où l'on peut trouver les réalisations pour 1999-2000 dans le rapport.

Tableau 1 Tableau des principaux engagements en matière de résultats

L'objectif de l'Agence, défini à la Partie II du Budget principal, constitue également son ***énoncé de mission***.

Objectif :

Procurer aux Canadiens des évaluations environnementales fédérales de grande qualité qui contribuent à la prise de décisions éclairées favorisant le développement durable.

Principaux engagements **Indicateurs**	**Priorités stratégiques** **Moyens de faire la preuve des progrès réalisés :**	**Pages :**
Les engagements clés constituent les engagements à long terme de l'Agence envers les Canadiens et les Canadiennes. Des évaluations environnementales qui sont efficaces, efficientes, en temps opportun, font intervenir le public et appuient les principes de développement durable.	• Être reconnue comme un défenseur crédible d'une évaluation environnementale de haute qualité. • Faire progresser la science et la pratique de l'évaluation environnementale. • Tirer des leçons de l'expérience acquise et faire connaître les résultats.	12-21
La stratégie interne de l'Agence à l'égard de la prestation de ses engagements repose sur ***les priorités stratégiques*** de l'Agence.* Des approches d'évaluation environnementale coordonnées dans l'ensemble du gouvernement et qui s'harmonisent avec celles d'autres instances.	• Clarifier et améliorer les processus d'évaluation environnementale en collaboration avec d'autres instances et avec ses partenaires fédéraux. • Renforcer les relations avec les partenaires et les parties intéressées.	21-24
Application uniforme et prévisible des facteurs environnementaux dans la prise de décision fédérale.	• Améliorer la capacité de l'Agence à surveiller, à évaluer et à favoriser la conformité. • Corriger les lacunes dans l'application de la Loi et dans les autres processus fédéraux d'évaluation environnementale.	24-26

* Par souci de simplification, les activités de l'Agence sont regroupées directement sous chaque Principal engagement en matière de résultats.

Principaux partenaires de coexécution

Il est essentiel que l'Agence canadienne d'évaluation environnementale établisse des partenariats stratégiques sans lesquels il lui serait impossible de desservir ses clients et de remplir son mandat. La Loi est fondée sur le principe de l'auto-évaluation. Cela veut dire que les ministères et organismes fédéraux sont tenus d'effectuer une évaluation environnementale lorsqu'ils ont des responsabilités décisionnelles à l'égard du projet à l'étude. Mais la responsabilité peut également être partagée entre les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi qu'avec les communautés autochtones. Par conséquent, l'Agence doit établir et maintenir des relations de travail solides avec ses partenaires fédéraux pour que le processus d'évaluation environnementale reste pertinent et efficace.

Les principaux partenaires de coexécution de l'Agence sont les suivants :

Autres ministères et organismes fédéraux : Ce sont les partenaires avec lesquels l'Agence entretient des relations de travail étroites car la plupart ont des attributions en vertu de la Loi pour mener des évaluations environnementales ou y contribuer par une expertise technique. Par exemple, en 1999-2000, 30 ministères et organismes ont procédé, en tant qu'autorités responsables, à plus de 5 600 évaluations (se rapporter au Sommaire statistique des évaluations environnementales à la section 3.3.).

En outre, l'Agence préside le Conseil supérieur de l'évaluation environnementale ainsi que des comités régionaux d'évaluation environnementale composés de représentants de nombreux ministères et organismes fédéraux. Il s'agit de tribunes où l'on fait part des meilleures pratiques et où l'on contribue à l'élaboration de cours de formation et de documents d'orientation ainsi que de politiques et de règlements fédéraux.

Gouvernements provinciaux : Les gouvernements provinciaux coopèrent avec l'Agence pour assurer la tenue d'évaluations environnementales efficaces : on demande désormais une évaluation unique répondant aux exigences fédérales et provinciales pour un projet. L'Agence collabore également avec ses homologues provinciaux pour offrir des services « à guichet unique » à la clientèle, composée habituellement de promoteurs de projets et de citoyens préoccupés. Les bureaux régionaux de l'Agence représentent des centres d'interaction déterminants pour les provinces, l'industrie, les groupes environnementaux et autochtones.

Collectivités autochtones : Dans le cadre des ententes globales relatives aux revendications territoriales et à l'autonomie gouvernementale, de nouveaux régimes d'évaluation environnementale sont établis. L'Agence collabore étroitement avec les groupes autochtones pour élaborer des processus d'évaluation environnementale qui les aideront à garantir le développement durable tout en respectant leurs objectifs d'autodétermination.

Organisations non gouvernementales environnementales (ONGE) et industrie : Les ONGE et les représentants de l'industrie participent de manière importante à fournir des produits et des services aux Canadiens. Elles aident l'Agence dans l'évaluation environnementale des projets en vertu de la Loi et participent activement à l'élaboration des nouveaux règlements et à l'amélioration des politiques et programmes.

Facteurs sociaux et économiques

L'Agence fonctionne dans un contexte complexe et en évolution constante. Pour pouvoir remplir sa mission, elle doit répondre à de nouveaux défis et s'adapter aux nouvelles tendances, notamment par l'examen de la Loi, expliqué dans la partie suivante. Voici d'autres facteurs :

La gestion environnementale est une responsabilité partagée : En vertu de la Constitution, la responsabilité de la gestion environnementale est partagée entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral. Bien que cela puisse donner lieu à un dédoublement et à une application incohérente de l'évaluation environnementale, on constate un nouvel esprit de coopération entre les instances. Pour que le processus soit prévisible, cohérent et efficace, l'Agence doit continuer d'encourager la coopération entre les administrations au moyen d'ententes et d'une bonne communication.

Progrès dans les méthodes d'évaluation environnementale : La préparation et l'application de lignes directrices sur l'évaluation environnementale par les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que par d'autres pays ont permis d'établir une solide base de connaissances. De nombreux intervenants cherchent à intégrer cette information aux activités de gestion et de planification environnementale, comme les systèmes de gestion environnementale et les stratégies de développement durable. Il incombe à l'Agence de trouver des moyens permettant à ses clients d'intégrer l'information sur l'évaluation environnementale à des stratégies de gestion adaptative.

L'autonomie gouvernementale autochtone réoriente les évaluations environnementales partout au Canada : Des régimes d'évaluation environnementale autochtones sont établis dans le cadre des ententes sur les revendications territoriales globales et l'autonomie gouvernementale. L'Agence doit faire en sorte que ces nouveaux régimes respectent les objectifs d'autodétermination des communautés autochtones tout en fournissant l'information nécessaire pour prendre des décisions éclairées sur les projets.

Les tribunaux se prononcent sur de nombreux aspects de la politique publique : On constate récemment la forte tendance des tribunaux à se prononcer sur de nombreux aspects de la politique gouvernementale canadienne, des droits de la personne jusqu'aux relations fédérales-provinciales. L'évaluation environnementale a, elle aussi, été touchée par des décisions rendues récemment

par les tribunaux. Il s'agit là d'une évolution naturelle, comme pour toute nouvelle loi. Mais à long terme, ces premières embûches fournissent l'orientation et les éclaircissements nécessaires pour améliorer la fiabilité et la prévisibilité du processus d'évaluation environnementale.

L'examen de la Loi

> ***« Dans les cinq années qui suivent l'entrée en vigueur du présent article, un examen complet des dispositions et de l'application de la présente loi doit être fait par le ministre. »***
>
> *Paragraphe 72(1), Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*

Il y a cinq ans, l'évaluation environnementale au Canada a fait un énorme pas en avant lorsque la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* est entrée en vigueur. L'obligation faite aux ministères et organismes fédéraux de mener des évaluations environnementales des projets mettant en cause le gouvernement du Canada a été alors intégrée à la législation. Et pour la première fois, la loi confirmait que le public pouvait participer au processus d'évaluation environnementale.

Depuis l'adoption de la Loi, les ministères du gouvernement fédéral, les promoteurs du secteur privé, les organisations non gouvernementales et d'autres groupes ont acquis une grande expérience. Une grande partie de cette expérience a été positive – on compte de nombreux exemples d'évaluations qui protègent des éléments environnementaux vulnérables et encouragent une planification efficace des projets. Mais certains aspects des dispositions de la Loi suscitent des préoccupations.

À la fin de 1999, comme l'exige la Loi, le ministre de l'Environnement a lancé un examen de la Loi. L'examen a porté sur la façon d'améliorer le processus fédéral d'évaluation environnementale en fonction des expériences du passé. L'examen était fondé sur trois grands enjeux :

- rendre le processus plus prévisible, plus cohérent et plus opportun;
- améliorer la qualité des évaluations environnementales; et
- accroître les occasions de participation du public.

L'examen a comporté deux phases : l'analyse du fonctionnement de la Loi et les consultations nationales. Dès le départ, le ministre a décidé que l'examen de la Loi devrait :

- être ouvert et transparent;
- être vaste et élaboré;
- constituer une tribune où les points de vue d'ensemble des particuliers et des organismes pouvaient être présentés; et
- offrir une tribune de discussion itérative au sujet des solutions et des questions clés.

L'Agence a joué un rôle fondamental en appuyant le ministre dans l'organisation de l'examen de la Loi prévu dans celle-ci. Administrées par une firme d'experts-conseils, les consultations nationales ont commencé en décembre 1999. L'Agence a créé une tribune où des parties intéressées ont présenté leurs opinions et où l'on a abordé les principales questions, options et innovations.

À l'appui de l'examen de la Loi par le ministre, l'Agence a accompli ce qui suit :

- Un ensemble de douze études de fond a été commandé sur les principaux points liés à la Loi. L'Agence a également tenu des discussions avec ses partenaires et des parties intéressées en matière d'évaluation environnementale, notamment :
  - le Conseil supérieur de l'évaluation environnementale du gouvernement fédéral;
  - les praticiens de l'évaluation environnementale au gouvernement fédéral;
  - les administrateurs provinciaux de l'évaluation environnementale;
  - le Comité consultatif de la réglementation auprès du ministre;
  - le caucus sur l'évaluation environnementale du Réseau canadien de l'environnement;
  - le comité de l'environnement de l'Assemblée des Premières Nations; et
  - les principales associations de l'industrie.
- Une analyse approfondie des études de fond et des résultats des consultations préliminaires a été entrepris et a abouti à un document intitulé : *Examen de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale – Document de travail aux fins de consultations publiques*. Le document, publié en décembre 1999, visait à orienter le vaste processus des consultations nationales.
- Un nouveau site Web interactif a été créé spécialement à l'appui de l'examen. Il a permis un accès direct à toutes les études de fond et au document de travail. Il a également donné accès à des renseignements importants sur les endroits où se déroulaient les consultations, aux sommaires de chaque séance de consultation (dans les quelques jours suivants) et à tous les mémoires présentés dans le cadre de l'examen. De plus, un babillard électronique a été mis à la disposition du public pour qu'il puisse faire des observations sur les questions liées à l'examen de la Loi. À la fin de mars 2000, le site avait reçu plus de 23 400 visites.

Le gouvernement en direct

L'utilisation d'Internet a permis au public d'accéder à la même base d'information utilisée par l'Agence pour effectuer sa propre analyse. De l'avis des parties intéressées et du public, les consultations ont pu être ainsi très transparentes et ouvertes, favorisant des échanges productifs de renseignements et renforçant la crédibilité du ministre de l'Environnement dans sa détermination à comprendre et aborder leurs questions sur le processus fédéral d'évaluation environnementale.

- Ces consultations nationales publiques, qui ont eu lieu dans 19 collectivités dans chaque province et territoire du Canada ont commencé à la fin de janvier 2000 et se sont terminées à la fin de mars. Environ 800 personnes y ont participé.

Un examen bien géré

L'étape des consultations publiques de l'examen de la Loi s'est déroulée dans les délais fixés et en respectant le budget.

- Des ateliers régionaux ont eu lieu dans sept des 19 endroits où se sont déroulées les consultations. Ces ateliers régionaux visaient à permettre à un large éventail de parties intéressées d'aborder les thèmes clés présentés dans le document de travail de l'Agence et d'essayer d'en arriver à un consensus sur les solutions proposées. Plus de 350 particuliers ont participé à ces ateliers régionaux.
- On s'est également efforcé de rejoindre les Canadiens ruraux au moyen d'une campagne publicitaire dans les journaux régionaux et les revues agricoles. Le site Web interactif leur a permis d'obtenir des renseignements sur l'examen quinquennal et de faire connaître leur opinion sans avoir à assister aux séances de consultations publiques.
- Outre les consultations, l'Agence a fourni un soutien financier au Ralliement national des Métis, à l'Inuit Tapirisat of Canada et à l'Assemblée des Premières Nations afin qu'ils puissent préparer un exposé de principes en collaboration avec leurs membres respectifs. De plus, les bureaux régionaux de l'Agence ont fourni une aide financière pour l'élaboration de 12 énoncés de principes présentés par les groupes autochtones régionaux.
- Les consultations sur l'examen se sont également déroulées avec les parties intéressées, par l'intermédiaire du Comité consultatif de la réglementation, avec les provinces, par l'intermédiaire du Comité des administrateurs de l'évaluation environnementale, et avec les ministères fédéraux, par l'intermédiaire du Conseil supérieur de l'évaluation environnementale.
- À la fin de mars, toutes les consultations publiques étaient terminées et l'Agence a commencé à regrouper et à évaluer tous les commentaires et suggestions reçus de façon à permettre au ministre de l'Environnement de préparer son rapport au Parlement avant la fin de l'automne 2000.

Stratégie de gestion

Afin de mieux gérer les demandes et les pressions, l'Agence a créé une équipe d'examen spéciale uniquement chargée d'aider le ministre de l'Environnement à s'acquitter de l'obligation juridique de mener un examen complet de la Loi. Cela a représenté un léger changement de la structure organisationnelle, car il a fallu retirer des ressources de sources existantes au sein de l'Agence pour les affecter à l'équipe de l'examen quinquennal. Des ressources temporaires ont également été ajoutées pour suppléer aux efforts de l'Agence. Au total, environ 10 % de l'effectif de l'Agence et 13 % de son budget a été affecté à temps plein à l'examen de la Loi au cours de l'année. Mais chaque section de l'Agence, y compris tous les bureaux régionaux, ont contribué d'une façon ou d'une autre à cette initiative.

2.2 Réalisations en matière de rendement

Tableau 2 Présentation des renseignements financiers

Utilisation des ressources humaines 1998-1999 : Ressources financières :	**96 ETP**
Dépenses prévues (Rapport sur les plans et les priorités 1999-2000)	10 227 000 $
Autorisations totales (Comptes publics pour 1999-2000)	12 029 436 $
Dépenses réelles 1999-2000	11 415 641 $

L'écart entre le Total des autorisations et les Dépenses prévues d'environ 1,8 million $ est dû surtout au financement supplémentaire accordé pour l'examen de la Loi. Pour plus de renseignements financiers, se rapporter à la partie IV: Rendement financier.

Réalisations de l'Agence en matière de rendement

Au moment d'évaluer les réalisations de l'Agence par rapport aux engagements pris dans le Rapport sur les plans et les priorités de 1999-12000, il faut garder à l'esprit deux importants facteurs : la *responsabilité partagée et la nature de l'évaluation environnementale*.

Chaque ministère et organisme est responsable des décisions relatives à un projet et est également responsable de faire en sorte qu'une évaluation environnementale soit effectuée. Les réalisations de l'Agence par rapport aux priorités stratégiques énumérées ci-dessus sont partagées avec des partenaires au sein du gouvernement fédéral. Par exemple, l'amélioration de la qualité et de la cohérence des évaluations environnementales ne dépend pas seulement des services de formation, d'orientation et de consultation de l'Agence. Des facteurs comme des contraintes ministérielles sur le plan des ressources ou l'augmentation des capacités en matière d'évaluation environnementale au sein des ministères jouent également des rôles importants. Cela veut donc dire que les réussites et les lacunes sont partagées, mais également qu'il est plus difficile de montrer et de mesurer les effets ou les résultats précis de l'Agence sur la qualité globale des évaluations environnementales.

L'évaluation environnementale vise à identifier, réduire ou éliminer les effets environnementaux négatifs possibles. Étant donné la nature même des évaluations environnementales, les données sur le rendement sont généralement à long terme. Dans la plupart des cas, il peut falloir toute une génération pour recueillir les données et évaluer vraiment l'impact et les effets sur la conception et l'exécution d'un projet. Il faut également longtemps pour mesurer les effets sur la qualité de vie des personnes touchées. Il peut être difficile de quantifier le succès sur un projet lorsque les effets négatifs prévus ne se produisent pas. De plus, de nombreuses évaluations de grande envergure possèdent des caractéristiques tellement différentes que l'Agence n'a pas toujours les outils voulus pour mesurer les effets de façon cohérente.

Mais une partie de cette information à long terme devient disponible. On peut trouver des exemples de la façon dont l'évaluation environnementale influence la planification des projets et finalement l'environnement dans un document intitulé *L'Évaluation environnementale fédérale – un atout*, que l'on peut se procurer auprès du Service des communications de l'Agence. De plus, l'Agence a recueilli une mine de données sur les résultats et le rendement liées aux dispositions et au fonctionnement de la Loi dans de nombreuses études de fond. Ces études ont favorisé et fait avancer les consultations avec les parties intéressées dans le cadre de l'examen de la Loi. Toutes les études de fond sont affichées sur le site Web de l'Agence et disponibles auprès du Service des communications de l'Agence.

Une autre initiative visant à améliorer la mesure des résultats et la capacité de rendre compte est le Programme d'assurance de la qualité (voir page 25-26). Les ministères et organismes utilisent des indicateurs de rendement et des données de base fermes pour mesurer le rendement. Cette information aidera l'Agence à évaluer les réussites et à définir les possibilités d'améliorer les services offerts aux Canadiens.

ENGAGEMENT 1 :

Des évaluations environnementales qui sont efficaces, efficientes, en temps opportun, font intervenir le public et appuient les principes du développement durable

Évaluations environnementales efficientes et efficaces

Au Canada, l'évaluation environnementale fédérale repose sur le principe d'autoévaluation. En vertu de ce principe, les ministères et organismes fédéraux responsables de prendre une décision à l'égard d'un projet sont, en général, tenus de mener une évaluation environnementale. Ils déterminent la portée du projet et les facteurs à envisager, gèrent directement le processus fédéral d'évaluation environnementale[1] et veillent à ce que l'évaluation soit préparée conformément à la *Loi canadienne d'évaluation environnementale*.

Toutefois, l'Agence est plus particulièrement responsable de certains types d'évaluations comme les études approfondies, les examens par une commission, les médiations et les examens préalables par catégorie. L'Agence est chargée d'examiner la conformité aux procédures des rapports des examens préalables par catégorie et des études approfondies et de donner au public et autres parties intéressées l'occasion de commenter ces rapports. Elle gère également les médiations et les examens par une commission. Dans des circonstances exceptionnelles, des examens par une commission indépendante ou un médiateur nommés par le ministre de l'Environnement peuvent être nécessaires, si les préoccupations du public le justifient ou si les effets environnementaux d'un projet sont incertains ou risquent d'être importants.

C'est ainsi que pour promouvoir des évaluations environnementales efficientes et efficaces, l'Agence a pris des mesures sur deux fronts. Premièrement, elle a continué à donner des conseils en matière de politiques ainsi que des outils de formation et d'orientation aux ministères fédéraux afin de leur permettre de mener des évaluations environnementales de grande qualité. Deuxièmement, l'Agence s'est acquittée de ses propres responsabilités en matière d'évaluation environnementale de façon à en promouvoir l'efficience et l'efficacité.

Cours de formation de l'Agence

- Introduction à la LCEE
- Évaluation des effets cumulatifs
- Études approfondies
- Gestion des terres des Premières Nations
- Administrations portuaires et nouveau règlement
- Coordination fédérale
- Méthodes d'évaluation environnementale
- Règlement extrajudiciaire des différends

Résultats en 1999-2000

- L'Agence a fourni une formation sur les procédures, une orientation et des conseils sur des projets particuliers aux autres ministères et organismes fédéraux. En plus d'avoir organisé 38 cours de formation générale dans tout le pays, le personnel de l'Agence a établi une capacité en matière d'évaluation environnementale et a sensibilisé les principales parties intéressées, notamment les ministères fédéraux, les Premières Nations, l'industrie privée, les organisations non gouvernementales et les universitaires, grâce à plus de 40 réunions et ateliers conçus spécialement pour des clients particuliers.

- L'Agence a terminé la mise en place de son réseau de bureaux régionaux au Canada avec l'ouverture du Bureau régional de l'Ontario à Toronto. Outre la formation et l'orientation, les six bureaux régionaux de l'Agence ont assuré des services de liaison permanents « à guichet unique » entre les gouvernements fédéral et provinciaux et les autres parties intéressées. En 1999-2000, le Bureau régional du Québec a reçu, à lui seul, plus de 300 demandes de renseignements et de conseils sur l'administration de la Loi et ses règlements.

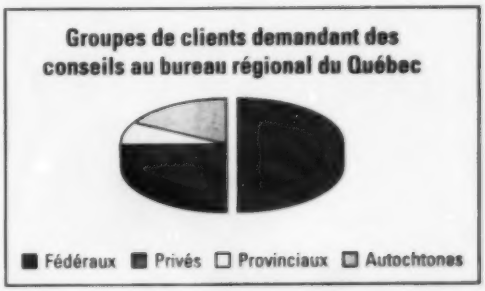

- L'Agence a poursuivi la préparation d'un programme de recherche et développement destiné à promouvoir la science et la pratique de l'évaluation environnementale. Un agenda pour le programme de recherche et développement a été également élaboré au cours de consultations multipartites.

1. On peut obtenir des renseignements détaillés concernant le processus fédéral d'évaluation environnementale sur le site Web de l'Agence auprès du Service des communications de l'Agence ou dans le Rapport sur le rendement de 1998-1999, pages 53-54.

- L'Agence a continué d'appuyer l'élaboration de 14 modèles de Rapports d'examens préalables par catégorie (MREPC) avec quatre ministères fédéraux. Les examens préalables par catégorie permettent de rationaliser et de simplifier le processus d'évaluation des projets de même nature. Par exemple, en 1999-2000, l'Agence canadienne d'inspection des aliments a effectué sept examens préalables de projets selon le MREPC pour l'importation d'abeilles européennes certifiées. Le processus a été simplifié et rationalisé, ce qui a permis d'améliorer l'efficience et la prévisibilité de l'examen préalable de l'importation des abeilles par l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Onze autres projets ont été évalués selon le modèle de rapport d'examen préalable par catégorie pour les projets courants réalisés dans la ville de Banff.
- Les études approfondies évaluent les effets environnementaux des grands projets qui risquent d'avoir des effets négatifs environnementaux importants ou susciter des préoccupations dans le public. En 1999-2000, l'Agence a contribué à la tenue de 29 études approfondies – neuf pendant l'année et 20 déjà commencées au cours des exercices précédents. Elle a notamment offert des services consultatifs aux clients, veillé à ce que les exigences de la Loi soient respectées et renforcé les occasions de participation du public.
- Dix études approfondies ont été réalisées en 1999-2000 (voir ci-après). Pour chacune, l'Agence a remis des recommandations au ministre de l'Environnement à partir des Rapports d'études approfondies et des commentaires du public. Le public a eu la possibilité de participer à la conception du projet et donc de contribuer à réduire ou atténuer les effets environnementaux négatifs possibles.

Tableau 3 Études approfondies réalisées au cours de 1999-2000

Études approfondies	Promoteur du projet	Ministère principal responsable de l'évaluation	Description du projet
Aguathuna Quarry Development	Midatlantic Minerals Inc	Agence de promotion économique du Canada atlantique	Proposition de réouverture d'une carrière de calcaire abandonnée à Aguathuna (Terre-Neuve).
Pipeline d'embranchement de Halifax	Maritimes & Northeast Pipeline	Office national de l'énergie	Projet de construction et d'exploitation d'un gazoduc (gaz naturel) entre les Maritimes et le gazoduc principal du nord-ouest, près de Stellarton (Nouvelle-Écosse) à Halifax.
Centrale hydroélectrique de Grand-Mère	Hydro-Québec	Pêches et Océans Canada	Construction d'une nouvelle centrale hydroélectrique sur la rivière St-Maurice à Grand-Mère, au Québec
Route permanente de Waskaganish	Une Première nation de Waskaganish	Affaires indiennes et du Nord Canada	Construction d'une route permanente de Waskaganish, au Québec, à la route de Matagami-LG2.
Installation de stockage à sec de Bruce	Hydro Ontario	Commission de contrôle de l'énergie atomique	Proposition de construire et d'exploiter une installation de stockage à sec pour du combustible nucléaire épuisé situé à la centrale nucléaire de Bruce, près de Kincardine, en Ontario.
Zone de largage (entraînement) à Mountain View	Ministère de la Défense nationale	Ministère de la Défense nationale	Proposition d'installer et d'exploiter une zone militaire de largage (entraînement) à proximité de Trenton (Ontario).
Centrale hydraulique de Valley South	Valley South Water Co-op Ltd.	Administration du rétablissement agricole des Prairies	Projet de construction et d'exploitation d'une conduite d'eau et d'une centrale de traitement des eaux dans le sud de l'Alberta.
Mine de diamant Diavik	Mine de diamant Diavik	Affaires indiennes et du Nord Canada	Projet de construction, d'exploitation et de déclassement d'une mine de diamants dans la région du Lac de Gras (Territoires du Nord-Ouest).
Pipeline d'embranchement de Saint-John	Maritimes et Northeast Pipeline	Office national de l'énergie	Projet de construction et d'exploitation d'un gazoduc s'étendant des Maritimes et de la conduite principale du nord-est près de Big Kedron Lake à la Ville de Saint-John.
Route Greenville-Kincolith	Ministère des Routes et des Transports de Colombie-Britannique	Affaires indiennes et du Nord Canada	Proposition de construire une route de gravier à deux voies de 23 kilomètres de Greenville à Kincolith (Colombie-Britannique).

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Avantages d'une étude approfondie – Exemple
Mine de diamants Diavik

Le Projet de la mine de diamants Diavik est une proposition de Rio Tinto et Aber Ressources visant à exploiter quatre dépôts près de Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest. La phase d'exploitation pourrait donner de l'emploi à environ 400 personnes et représenterait des avantages économiques importants, à la fois directs et indirects, aux habitants du Nord. Mais l'exploitation exerce un stress sur les écosystèmes relativement intacts et non pollués du Nord. La santé du troupeau de caribous de Bathurst, en particulier, pourrait être affectée.

Un examen environnemental du projet a été effectué sur 19 mois, à compter de mars 1998. Il s'est agi d'une des études approfondies les plus complexes entreprises en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, puisqu'elle a porté sur divers effets environnementaux et sociaux. Les consultations sur le projet ont été très importantes, avec plus de 300 réunions publiques. Le promoteur a également financé diverses études fondées sur le savoir écologique traditionnel et utilisé les données de la communauté recueillies lors des consultations publiques pour préparer son projet.

En plus de définir les mesures permettant d'atténuer les effets environnementaux du projet, notamment pour la protection du caribou de Bathurst, le Rapport d'étude approfondie énonçait l'engagement d'élaborer un cadre de gestion environnementale pour les Territoires du Nord-Ouest. Le cadre sera une mesure proactive de protection de la santé de l'environnement et de ceux qui en dépendent, de manière à prendre des décisions opportunes en matière de développement et de gestion des ressources. Tous les gouvernements fédéral, territoriaux et autochtones pertinents, les organisations non gouvernementales et l'industrie, y compris Diavik, participeront à la conception et à la mise en œuvre du cadre de gestion.

- Quatre examens par une commission d'évaluation environnementale étaient en cours en 1999-2000 : Autoroute du ruisseau Red Hill, Projet de gazoduc Canadian Millennium, Projet de la mine de charbon Cheviot et Plan d'accumulation et de dérivation des eaux de la rivière Highwood. L'Agence s'est acquittée de ses responsabilités dans les délais fixés par les lignes directrices ministérielles sur les procédures des commissions, ce qui a permis d'améliorer l'uniformité et la prévisibilité du processus. On peut obtenir des renseignements concernant ces commissions d'examen auprès du Service des communications de l'Agence ou sur son site web **(www.acee.gc.ca)**.

Avantages d'une commission d'examen[2]
Projet gazier marin de l'île de Sable

Le plateau continental, au large des côtes de la Nouvelle-Écosse, est riche en gaz naturel. Depuis le début des années 1970, on a découvert des réserves importantes à divers emplacements proches de l'île de Sable, à plus de 100 kilomètres du Canada continental. En 1996, le Projet énergétique extracôtier de l'île de Sable, projet énergétique marin mis de l'avant par un consortium de sociétés pétrolières et gazières, proposait d'exploiter ces emplacements.

Le projet comprenait deux grands volets. Le premier prévoyait l'exploitation de six gisements gazifères près de l'île de Sable, la construction d'une installation marine de traitement et d'un gazoduc pour acheminer le produit à une usine de transformation près de Goldboro, en Nouvelle-Écosse. Le second volet prévoyait la construction du gazoduc des Maritimes et du Nord-Est pour transporter le gaz traité à un point de transfert, à la frontière du Canada et des États-Unis.

Étant donné l'ampleur du projet, plusieurs organismes de réglementation, représentant les intérêts du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial, devaient intervenir. Cependant, le recours à des processus d'approbation réglementaire distincts risquait d'affecter la transparence des évaluations environnementales, limitant ainsi les avantages offerts par la participation du public, un aspect fondamental du processus d'évaluation.

La collaboration entre les gouvernements fédéral et provincial constitue un élément clé du succès de l'évaluation environnementale des gisements gazifères de l'île de Sable, dans le Canada atlantique.

Conscients de ce fait, les ministères intéressés du gouvernement fédéral ont procédé à une évaluation environnementale coordonnée avec toutes les compétences concernées, harmonisant ainsi le processus d'examen. L'Agence canadienne d'évaluation environnementale, Ressources naturelles Canada, les ministères des Ressources naturelles et de l'Environnement de la Nouvelle-Écosse, l'Office national de l'énergie et l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers ont négocié l'entente d'examen conjoint de l'île de Sable.

En septembre 1996, on a formé une commission d'examen composée de cinq membres. Vu le rôle de la commission, la structure du groupe s'apparentait à organisme quasi judiciaire et prévoyait la tenue d'audiences formelles, l'assermentation de témoins et d'autres fonctions propres à un organisme quasi judiciaire. Toutefois, dans un esprit de collaboration, certains aspects des audiences, incluant les séances d'établissement de la portée de l'évaluation tenues en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, ont fait intrinsèquement partie du processus d'examen.

2. Extrait de *Évaluation environnementale fédérale – un atout*. Disponible au bureau des communications de l'Agence.

Avantages d'une étude approfondie – Exemple
Mine de diamants Diavik

Le Projet de la mine de diamants Diavik est une proposition de Rio Tinto et Aber Ressources visant à exploiter quatre dépôts près de Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest. La phase d'exploitation pourrait donner de l'emploi à environ 400 personnes et représenterait des avantages économiques importants, à la fois directs et indirects, aux habitants du Nord. Mais l'exploitation exerce un stress sur les écosystèmes relativement intacts et non pollués du Nord. La santé du troupeau de caribous de Bathurst, en particulier, pourrait être affectée.

Un examen environnemental du projet a été effectué sur 19 mois, à compter de mars 1998. Il s'est agi d'une des études approfondies les plus complexes entreprises en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, puisqu'elle a porté sur divers effets environnementaux et sociaux. Les consultations sur le projet ont été très importantes, avec plus de 300 réunions publiques. Le promoteur a également financé diverses études fondées sur le savoir écologique traditionnel et utilisé les données de la communauté recueillies lors des consultations publiques pour préparer son projet.

En plus de définir les mesures permettant d'atténuer les effets environnementaux du projet, notamment pour la protection du caribou de Bathurst, le Rapport d'étude approfondie énonçait l'engagement d'élaborer un cadre de gestion environnementale pour les Territoires du Nord-Ouest. Le cadre sera une mesure proactive de protection de la santé de l'environnement et de ceux qui en dépendent, de manière à prendre des décisions opportunes en matière de développement et de gestion des ressources. Tous les gouvernements fédéral, territoriaux et autochtones pertinents, les organisations non gouvernementales et l'industrie, y compris Diavik, participeront à la conception et à la mise en œuvre du cadre de gestion.

- Quatre examens par une commission d'évaluation environnementale étaient en cours en 1999-2000 : Autoroute du ruisseau Red Hill, Projet de gazoduc Canadian Millennium, Projet de la mine de charbon Cheviot et Plan d'accumulation et de dérivation des eaux de la rivière Highwood. L'Agence s'est acquittée de ses responsabilités dans les délais fixés par les lignes directrices ministérielles sur les procédures des commissions, ce qui a permis d'améliorer l'uniformité et la prévisibilité du processus. On peut obtenir des renseignements concernant ces commissions d'examen auprès du Service des communications de l'Agence ou sur son site web **(www.acee.gc.ca)**.

Avantages d'une commission d'examen[2]
Projet gazier marin de l'île de Sable

Le plateau continental, au large des côtes de la Nouvelle-Écosse, est riche en gaz naturel. Depuis le début des années 1970, on a découvert des réserves importantes à divers emplacements proches de l'île de Sable, à plus de 100 kilomètres du Canada continental. En 1996, le Projet énergétique extracôtier de l'île de Sable, projet énergétique marin mis de l'avant par un consortium de sociétés pétrolières et gazières, proposait d'exploiter ces emplacements.

Le projet comprenait deux grands volets. Le premier prévoyait l'exploitation de six gisements gazifères près de l'île de Sable, la construction d'une installation marine de traitement et d'un gazoduc pour acheminer le produit à une usine de transformation près de Goldboro, en Nouvelle-Écosse. Le second volet prévoyait la construction du gazoduc des Maritimes et du Nord-Est pour transporter le gaz traité à un point de transfert, à la frontière du Canada et des États-Unis.

Étant donné l'ampleur du projet, plusieurs organismes de réglementation, représentant les intérêts du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial, devaient intervenir. Cependant, le recours à des processus d'approbation réglementaire distincts risquait d'affecter la transparence des évaluations environnementales, limitant ainsi les avantages offerts par la participation du public, un aspect fondamental du processus d'évaluation.

La collaboration entre les gouvernements fédéral et provincial constitue un élément clé du succès de l'évaluation environnementale des gisements gazifères de l'île de Sable, dans le Canada atlantique.

Conscients de ce fait, les ministères intéressés du gouvernement fédéral ont procédé à une évaluation environnementale coordonnée avec toutes les compétences concernées, harmonisant ainsi le processus d'examen. L'Agence canadienne d'évaluation environnementale, Ressources naturelles Canada, les ministères des Ressources naturelles et de l'Environnement de la Nouvelle-Écosse, l'Office national de l'énergie et l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers ont négocié l'entente d'examen conjoint de l'île de Sable.

En septembre 1996, on a formé une commission d'examen composée de cinq membres. Vu le rôle de la commission, la structure du groupe s'apparentait à organisme quasi judiciaire et prévoyait la tenue d'audiences formelles, l'assermentation de témoins et d'autres fonctions propres à un organisme quasi judiciaire. Toutefois, dans un esprit de collaboration, certains aspects des audiences, incluant les séances d'établissement de la portée de l'évaluation tenues en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, ont fait intrinsèquement partie du processus d'examen.

2. Extrait de *Évaluation environnementale fédérale – un atout.* Disponible au bureau des communications de l'Agence.

Les avantages

En octobre 1997, on a publié le rapport d'examen conjoint. À tour de rôle, chacun des organismes de réglementation compétents touchés par le projet, après l'adoption d'un certain nombre de recommandations décrites dans le rapport du groupe d'examen, a accordé son approbation au projet.

En combinant les fédéraux et provinciaux processus, les deux paliers de gouvernement ont épargné beaucoup de temps et d'argent au promoteur et aux contribuables. Il a également donné lieu à un examen ouvert et global comportant une consultation publique étendue. La collaboration entre les membres et la décision de mettre de côté les questions de compétence ont été les éléments clés du succès général du projet.

Participation significative du public

La participation significative du public est un aspect fondamental de l'évaluation environnementale. La participation valable du public permet à toutes les personnes et organisations intéressées de contribuer et de voir comment leur contribution a été utilisée. Les promoteurs et les décideurs du gouvernement reçoivent une meilleure information sur les effets environnementaux possibles et peuvent mieux répondre aux préoccupations du public et aux priorités. Il en résulte des décisions définitives qui rendent mieux compte des valeurs du milieu. La participation valable du public peut également susciter une plus grande confiance de la part du public qui accepte mieux le processus et les décisions qui en résultent.

Une étude de l'Agence laisse à penser que sans que cela soit obligatoire, on a demandé au public de participer à environ 10 % à 15 % de tous les examens préalables en vertu de la Loi – bien que le pourcentage varie considérablement entre les ministères. La plupart des activités liées à la participation du public semblent se concentrer dans les grandes évaluations environnementales plus complexes.

En 1999-2000, l'Agence a continué de promouvoir la participation valable du public par différents moyens.

La participation du public permet une meilleure évaluation environnementale

Les études de fond associées à l'examen de la Loi ont révélé que les ministères fédéraux croient que la participation du public est une contribution essentielle aux évaluations indépendantes, permettant une prise de décision plus éclairée. Selon ces études, la participation du public a contribué à promouvoir un processus ouvert et transparent, à mieux informer et impliquer les citoyens dans les projets et à mieux évaluer les préoccupations du public. Les ministères fédéraux ont également cité de nombreux exemples de participation du public ayant contribué à la prise de décision sur un projet : conditions d'approbation, inclusion de mesures d'atténuation et de suivi et modification de la conception et de l'exécution du projet.

Résultats en 1999-2000

- Plus de 23 particuliers et organisations ont reçu plus de 50 000 $ pour les aider à préparer deux des quatre examens par une commission et à y participer, au moyen du Programme d'aide financière aux participants. Ces organisations représentaient un large éventail de Canadiens, ce qui a permis de tenir pleinement compte des opinions et des préoccupations du public.
- L'Agence a considérablement facilité l'accès public à l'information en direct en améliorant le rendement, la rapidité et la fiabilité de son Index fédéral des évaluations environnementales. Outre la simplification de la capacité d'entrée des données et l'amélioration des fonctions de recherche, l'Agence a augmenté les liens avec les sites Web des ministères afin de faciliter l'accès aux rapports d'évaluations environnementales. Les réactions jusqu'à présent sont favorables et 25 ministères entrent actuellement de l'information dans l'Index.

Étude approfondie de Waskaganish

L'étude approfondie de la route permanente de Waskaganish au Québec a adopté une démarche toute nouvelle en obtenant les commentaires du public sur le Rapport d'étude approfondie final (REA). Compte tenu des besoins particuliers des Cris de Waskaganish, l'Agence a tenu une réunion publique de deux jours, au cours de laquelle on a présenté les résultats du REA et entendu et enregistré les commentaires oraux.

- Il est fondamental de faire connaître les avantages d'une évaluation environnementale de grande qualité pour en assurer l'appui continu. En 1999-2000 l'Agence a considérablement accru la promotion des avantages que l'évaluations environnementales représente pour les Canadiens : Elle a publié *L'Agence canadienne d'évaluation environnementale* œuvre au profit de l'environnement du Canada, un document conçu pour expliquer aux Canadiens comment elle respecte ses engagements; *L'Évaluation environnementale : Un atout*, document qui présente des exemples de la façon dont l'évaluation environnementale influe sur la planification des projets et sur l'environnement, et une brochure pour les enfants intitulée *Dilemme à Saint-Perplexe* visant à sensibiliser les enfants à l'évaluation environnementale. On peut se procurer ces documents promotionnels et d'autres auprès du Service des communications de l'Agence.

Soutenir les principes de développement durable

Nous savons aujourd'hui que l'évaluation environnementale est un important outil de prise de décision qui appuie l'objectif de développement durable et qui permet de répondre aux besoins actuels sans mettre en péril la capacité des générations futures à combler leurs propres besoins.

Les avantages

En octobre 1997, on a publié le rapport d'examen conjoint. À tour de rôle, chacun des organismes de réglementation compétents touchés par le projet, après l'adoption d'un certain nombre de recommandations décrites dans le rapport du groupe d'examen, a accordé son approbation au projet.

En combinant les fédéraux et provinciaux processus, les deux paliers de gouvernement ont épargné beaucoup de temps et d'argent au promoteur et aux contribuables. Il a également donné lieu à un examen ouvert et global comportant une consultation publique étendue. La collaboration entre les membres et la décision de mettre de côté les questions de compétence ont été les éléments clés du succès général du projet.

Participation significative du public

La participation significative du public est un aspect fondamental de l'évaluation environnementale. La participation valable du public permet à toutes les personnes et organisations intéressées de contribuer et de voir comment leur contribution a été utilisée. Les promoteurs et les décideurs du gouvernement reçoivent une meilleure information sur les effets environnementaux possibles et peuvent mieux répondre aux préoccupations du public et aux priorités. Il en résulte des décisions définitives qui rendent mieux compte des valeurs du milieu. La participation valable du public peut également susciter une plus grande confiance de la part du public qui accepte mieux le processus et les décisions qui en résultent.

Une étude de l'Agence laisse à penser que sans que cela soit obligatoire, on a demandé au public de participer à environ 10 % à 15 % de tous les examens préalables en vertu de la Loi – bien que le pourcentage varie considérablement entre les ministères. La plupart des activités liées à la participation du public semblent se concentrer dans les grandes évaluations environnementales plus complexes.

En 1999-2000, l'Agence a continué de promouvoir la participation valable du public par différents moyens.

La participation du public permet une meilleure évaluation environnementale

Les études de fond associées à l'examen de la Loi ont révélé que les ministères fédéraux croient que la participation du public est une contribution essentielle aux évaluations indépendantes, permettant une prise de décision plus éclairée. Selon ces études, la participation du public a contribué à promouvoir un processus ouvert et transparent, à mieux informer et impliquer les citoyens dans les projets et à mieux évaluer les préoccupations du public. Les ministères fédéraux ont également cité de nombreux exemples de participation du public ayant contribué à la prise de décision sur un projet : conditions d'approbation, inclusion de mesures d'atténuation et de suivi et modification de la conception et de l'exécution du projet.

Résultats en 1999-2000

- Plus de 23 particuliers et organisations ont reçu plus de 50 000 $ pour les aider à préparer deux des quatre examens par une commission et à y participer, au moyen du Programme d'aide financière aux participants. Ces organisations représentaient un large éventail de Canadiens, ce qui a permis de tenir pleinement compte des opinions et des préoccupations du public.
- L'Agence a considérablement facilité l'accès public à l'information en direct en améliorant le rendement, la rapidité et la fiabilité de son Index fédéral des évaluations environnementales. Outre la simplification de la capacité d'entrée des données et l'amélioration des fonctions de recherche, l'Agence a augmenté les liens avec les sites Web des ministères afin de faciliter l'accès aux rapports d'évaluations environnementales. Les réactions jusqu'à présent sont favorables et 25 ministères entrent actuellement de l'information dans l'Index.

Étude approfondie de Waskaganish

L'étude approfondie de la route permanente de Waskaganish au Québec a adopté une démarche toute nouvelle en obtenant les commentaires du public sur le Rapport d'étude approfondie final (REA). Compte tenu des besoins particuliers des Cris de Waskaganish, l'Agence a tenu une réunion publique de deux jours, au cours de laquelle on a présenté les résultats du REA et entendu et enregistré les commentaires oraux.

- Il est fondamental de faire connaître les avantages d'une évaluation environnementale de grande qualité pour en assurer l'appui continu. En 1999-2000 l'Agence a considérablement accru la promotion des avantages que l'évaluations environnementales représente pour les Canadiens : Elle a publié *L'Agence canadienne d'évaluation environnementale* œuvre au profit de l'environnement du Canada, un document conçu pour expliquer aux Canadiens comment elle respecte ses engagements; *L'Évaluation environnementale : Un atout*, document qui présente des exemples de la façon dont l'évaluation environnementale influe sur la planification des projets et sur l'environnement, et une brochure pour les enfants intitulée *Dilemme à Saint-Perplexe* visant à sensibiliser les enfants à l'évaluation environnementale. On peut se procurer ces documents promotionnels et d'autres auprès du Service des communications de l'Agence.

Soutenir les principes de développement durable

Nous savons aujourd'hui que l'évaluation environnementale est un important outil de prise de décision qui appuie l'objectif de développement durable et qui permet de répondre aux besoins actuels sans mettre en péril la capacité des générations futures à combler leurs propres besoins.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Pour atteindre cet objectif, il faut intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et économiques à la planification de projet et à la prise de décision. Les gouvernements et les principales industries dans le monde reconnaissent que le développement durable doit faire partie intégrante de leurs activités et modifient leurs processus de planification pour tenir compte de cette nouvelle approche. L'évaluation environnementale peut contribuer à favoriser une prise de décision judicieuse et éclairée à l'appui du développement durable. La prise en compte des effets environnementaux négatifs avant de mettre en œuvre un projet prévient une importante dégradation de l'environnement, réduit les risques pour la santé humaine et réduit les coûts économiques.

Mais les décisions au sujet d'un projet ne constituent pas toute la portée de la prise de décision fédérale. L'évaluation environnementale des propositions de politiques, plans et programmes, connue également sous le nom d'évaluation environnementale stratégique (ÉES), cherche à intégrer les facteurs environnementaux à l'élaboration de la politique publique. L'évaluation environnementale stratégique permet de prendre en compte les facteurs environnementaux aux toutes premières étapes de la planification, tout comme les facteurs économiques et sociaux. L'évaluation environnementale stratégique est donc particulièrement utile pour incorporer le développement durable dans la prise de décision fédérale.

L'évaluation environnementale stratégique permet au gouvernement fédéral de :

- intégrer les facteurs environnementaux à l'élaboration des politiques et donc améliorer la qualité des initiatives fédérales
- contribuer à éviter les problèmes environnementaux imprévus qui peuvent avoir des impacts économiques, sociaux ou politiques
- produire une information très utile pour répondre aux préoccupations du public au sujet d'une initiative.
- rationaliser l'évaluation environnementale au niveau du projet en éliminant la nécessité de soulever certaines questions à l'étape du projet;
- optimiser les effets environnementaux positifs et réduire au minimum ou atténuer les effets environnementaux négatifs d'un projet.

Résultats en 1999-2000

- En 1990, le Cabinet a demandé aux ministères de tenir compte des préoccupations environnementales au niveau stratégique de l'élaboration des politiques et des programmes. À l'automne 1999, la Directive du Cabinet a été mise à jour pour accroître le rôle de l'évaluation environnementale stratégique (ÉES) en renforçant l'obligation d'inclure les plans, de préciser les obligations des ministères et organismes et de lier l'évaluation environnementale à la mise en œuvre des stratégies de développement durable.

Pour atteindre cet objectif, il faut intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et économiques à la planification de projet et à la prise de décision. Les gouvernements et les principales industries dans le monde reconnaissent que le développement durable doit faire partie intégrante de leurs activités et modifient leurs processus de planification pour tenir compte de cette nouvelle approche. L'évaluation environnementale peut contribuer à favoriser une prise de décision judicieuse et éclairée à l'appui du développement durable. La prise en compte des effets environnementaux négatifs avant de mettre en œuvre un projet prévient une importante dégradation de l'environnement, réduit les risques pour la santé humaine et réduit les coûts économiques.

Mais les décisions au sujet d'un projet ne constituent pas toute la portée de la prise de décision fédérale. L'évaluation environnementale des propositions de politiques, plans et programmes, connue également sous le nom d'évaluation environnementale stratégique (ÉES), cherche à intégrer les facteurs environnementaux à l'élaboration de la politique publique. L'évaluation environnementale stratégique permet de prendre en compte les facteurs environnementaux aux toutes premières étapes de la planification, tout comme les facteurs économiques et sociaux. L'évaluation environnementale stratégique est donc particulièrement utile pour incorporer le développement durable dans la prise de décision fédérale.

L'évaluation environnementale stratégique permet au gouvernement fédéral de :

- intégrer les facteurs environnementaux à l'élaboration des politiques et donc améliorer la qualité des initiatives fédérales
- contribuer à éviter les problèmes environnementaux imprévus qui peuvent avoir des impacts économiques, sociaux ou politiques
- produire une information très utile pour répondre aux préoccupations du public au sujet d'une initiative.
- rationaliser l'évaluation environnementale au niveau du projet en éliminant la nécessité de soulever certaines questions à l'étape du projet;
- optimiser les effets environnementaux positifs et réduire au minimum ou atténuer les effets environnementaux négatifs d'un projet.

Résultats en 1999-2000

- En 1990, le Cabinet a demandé aux ministères de tenir compte des préoccupations environnementales au niveau stratégique de l'élaboration des politiques et des programmes. À l'automne 1999, la Directive du Cabinet a été mise à jour pour accroître le rôle de l'évaluation environnementale stratégique (ÉES) en renforçant l'obligation d'inclure les plans, de préciser les obligations des ministères et organismes et de lier l'évaluation environnementale à la mise en œuvre des stratégies de développement durable.

- Au cours de l'année, l'Agence a fait la promotion de l'ÉES au sein de l'administration fédérale afin de mieux faire connaître la Directive et d'encourager les ministères à l'appliquer à la conception des propositions de politiques, plans et programmes susceptibles d'avoir des effets environnementaux. À cette fin, l'Agence :
  - a distribué la Directive du Cabinet et les documents d'orientation sur l'ÉES aux sous-ministres et chefs des organismes;
  - a présidé un comité interministériel sur l'évaluation environnementale stratégique ayant pour mandat de faciliter la mise en œuvre de la Directive dans tous les ministères et de partager l'information et les meilleures pratiques sur l'ÉES;
  - a organisé 11 séances d'information aux ministères sur l'obligation d'effectuer une ÉES et a aidé les ministères à déterminer comment appliquer l'ÉES dans leur cas particulier; et
  - a fourni des conseils et une orientation sur l'application des principes de l'ÉES à diverses stratégies de premier plan, comme les mesures de lutte contre le changement climatique, les programmes d'infrastructure et autres initiatives gouvernementales.
- De plus, l'Agence a participé activement à de nombreux comités qui encouragent une approche horizontale et coordonnée à l'égard du développement durable. Il s'agit notamment du Comité de coordination du développement durable, du Groupe de travail des sous-ministres adjoints sur le développement durable, du Réseau interministériel sur le développement durable et de la Mesure du rendement pour des activités gouvernementales à l'appui du développement durable. Ces comités, ensemble, sont chargés d'élaborer des démarches coordonnées et de trouver des pratiques innovatrices à l'appui du développement durable à l'échelle du gouvernement fédéral.

ENGAGEMENT 2 :

Des approches d'évaluation environnementale coordonnées dans l'ensemble du gouvernement et harmonisées avec celles d'autres instances

Une approche coordonnée à l'égard de l'évaluation environnementale

Au cours de l'année, l'Agence a continué de renforcer son vaste ensemble de réseaux internes et externes. L'Agence dépend également d'un vaste réseau pour établir des objectifs communs sur lesquels s'appuient les partenariats et pour faire avancer le processus fédéral d'évaluation environnementale. Ces réseaux mettent souvent en jeu des consultations et des tribunes pour obtenir la rétroaction des clients et permettre à l'Agence de mieux juger de son fonctionnement et des changements à apporter à ses produits et services.

En comprenant, en favorisant et en enrichissant les partenariats, l'Agence peut susciter l'intérêt à l'égard d'une bonne évaluation environnementale. Les Canadiens peuvent ensuite profiter des avantages d'une gestion environnementale de meilleure qualité.

Résultats en 1999-2000

- Plusieurs réunions ont eu lieu avec le Comité consultatif de la réglementation (CCR) multilatéral. Composé d'organismes fédéraux, provinciaux, autochtones, industriels et d'organisations non gouvernementales environnementales, le Comité est une des principales tribunes de concertation sur les questions de réglementation et de politique. À la suite de ces réunions, l'Agence a pu recevoir et incorporer des commentaires aux grandes initiatives politiques et réglementaires, en particulier l'examen et les commentaires sur les modifications à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.*
- Le Conseil supérieur interministériel sur l'évaluation environnementale a été également très actif en 1999-2000. Ses réunions ont permis d'améliorer la connaissance sur les nouvelles questions et tendances et leurs effets sur le processus d'évaluation environnementale au sein du gouvernement fédéral et de faire comprendre comment les autres ministères réagissent aux initiatives de l'Agence.
- Finalement, les bureaux régionaux ont élargi leur réseau en 1999-2000 en renforçant les comités d'évaluation environnementale régionaux. Ces comités, composés de représentants des divers ministères des gouvernements fédéral et provinciaux, se sont concentrés sur le partage de l'information et le renforcement de la coordination des processus d'évaluation environnementale entre les diverses instances.

Évaluations environnementales harmonisées avec d'autres instances

Au Canada, l'évaluation environnementale est une compétence partagée entre les gouvernements fédéral et provinciaux et, plus récemment, avec les Premières Nations. Lorsque plus d'une instance est en cause dans l'évaluation environnementale d'un seul projet, il faut harmoniser le processus pour éviter le doublement des activités, accroître la certitude et réduire les coûts et les retards. L'Agence a continué d'insister sur une plus grande coordination et une meilleure qualité et efficacité du processus d'évaluation environnementale dans la mesure du possible. De même, des relations suivies avec les collectivités autochtones demeurent essentielles, puisque leurs nouveaux processus d'évaluation environnementale, dans le cadre des ententes sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales, joue un rôle de plus en plus dominant dans l'examen des nouveaux projets.

En 1999-2000, l'Agence a fait faire d'importants progrès à l'harmonisation du processus fédéral d'évaluation environnementale avec d'autres processus des provinces et des Premières Nations.

Résultats en 1999-2000

- L'Agence a collaboré avec les quatorze Premières Nations et avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) à l'élaboration de régimes d'évaluation environnementale en vertu de la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations*. Ces régimes devraient être en place dans les douze mois de l'approbation des codes d'administration des terres des diverses bandes par leur administration. La nouvelle Loi a été adoptée par le Parlement en juin 1999 et trois des bandes sont désormais dotées de codes d'administration des terres.
- L'Agence a aidé Affaires indiennes et du Nord Canada à négocier un certain nombre de dispositions sur les évaluations environnementales dans le cadre d'accords sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale. Par exemple, l'Agence a participé activement à la négociation des mécanismes de mise en œuvre de la législation sur le Processus d'évaluation du développement (PED) au Yukon, des mécanismes de mise en œuvre de l'accord d'autonomie gouvernementale de Westbank et des dispositions sur l'évaluation environnementale dans l'accord sur la revendication territoriale des Innu.
- Il est encore trop tôt pour déterminer les résultats à long terme de la nouvelle *Loi sur la gestion des terres des Premières Nations* ainsi que des accords négociés sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale. Mais à court terme, on a mis au point des outils d'évaluation environnementale qui aideront les Premières Nations à atteindre les objectifs de développement durable tout en respectant les perspectives culturelles et les objectifs d'autodétermination.
- L'Agence et le Conseil d'examen des répercussions environnementales (CERE) pour la région d'établissement Inuvialuit ont conclu une entente indiquant les grandes lignes de la façon dont le processus d'évaluation environnementale du CERE en vertu de l'Entente finale Inuvialuit peut remplacer un examen par une commission en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Le protocole d'entente (PE) détaille le processus ainsi que les étapes que chaque partie suivraient au cas où le CERE demandait une telle substitution. Des ententes sur des projets particuliers seraient ensuite conclues au cas par cas entre les deux parties, chaque fois qu'elles le jugeraient nécessaire. Le Prototocole permet la tenue d'audiences du CERE pour remplacer un examen par une commission en vertu de la Loi, sous réserve de certaines conditions.
- Des membres du personnel de l'Agence ont rencontré des administrateurs provinciaux pour aborder des questions multilatérale en matière d'évaluation environnementale pour obtenir leur rétroaction sur les plans d'examen de la Loi et l'ébauche d'une norme nationale en collaboration avec l'Association canadienne de normalisation sur les évaluations environnementales. Les réunions ont permis d'améliorer la compréhension des questions liées à l'évaluation environnementale dans les provinces et de connaître les opinions des provinces sur les initiatives de l'Agence.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

- L'Agence a conclu des ententes d'harmonisation bilatérales avec les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan (juin et novembre 1999 respectivement). Ces nouvelles ententes fédérales-provinciales, les premières en vertu de l'*Accord pancanadien sur l'harmonisation et les ententes auxiliaires sur l'évaluation environnementale* amélioreront considérablement la collaboration des processus d'évaluation environnementale pour de futurs projets (une entente a été conclue avec la Colombie-Britannique en 1997, avant la conclusion de l'Accord). Elles énoncent les grands principes et les pratiques de coopération afin que les gouvernements travaillent ensemble à atteindre la plus haute qualité de protection de l'environnement. Ces ententes permettront d'établir un processus plus rentable et efficace et d'améliorer la prévisibilité du processus pour les promoteurs de projet, le gouvernement et le public. De plus, le succès et les leçons tirées de la conclusion des ententes de collaboration avec l'Alberta et la Saskatchewan sont utilisés pour faire avancer les négociations avec le Manitoba[3], l'Ontario et le Nouveau-Brunswick.

Une approche de collaboration en Colombie-Britannique Route Greenville-Kincolith

En 1999-2000, 12 évaluations environnementales en cours en Colombie-Britannique faisaient appel à une coopération officielle entre la province et l'Agence. Un de ces examens était l'étude approfondie de la route de Greenville à Kincolith. Une seule évaluation a répondu aux exigences fédérales et provinciales en matière d'évaluation environnementale. On a ainsi évité un double emploi coûteux, amélioré la prévisibilité et créé un processus plus efficace pour tous les paliers de gouvernement.

ENGAGEMENT 3 :

Application uniforme et prévisible des facteurs environnementaux dans la prise de décision fédérale

Appliquer l'évaluation environnementale à un large éventail de décisions fédérales

Depuis que la Loi est entrée en vigueur en 1995, on a déterminé un certain nombre de lacunes dans son application. Par exemple, de nombreux organismes fédéraux, en particulier les sociétés d'État, ne sont pas tenus d'effectuer des évaluations environnementales de leurs propres activités. En 1999-2000, une des priorités de l'Agence a été d'élargir le champ d'application de la Loi afin que l'on puisse évaluer davantage d'activités susceptibles d'avoir des effets environnementaux. Cet effort

3. Une entente d'harmonisation en collaboration a été conclue avec Manitoba en mai 2000. On peut demander des renseignements supplémentaires au bureau des communications de l'Agence.

- L'Agence a conclu des ententes d'harmonisation bilatérales avec les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan (juin et novembre 1999 respectivement). Ces nouvelles ententes fédérales-provinciales, les premières en vertu de l'*Accord pancanadien sur l'harmonisation et les ententes auxiliaires sur l'évaluation environnementale* amélioreront considérablement la collaboration des processus d'évaluation environnementale pour de futurs projets (une entente a été conclue avec la Colombie-Britannique en 1997, avant la conclusion de l'Accord). Elles énoncent les grands principes et les pratiques de coopération afin que les gouvernements travaillent ensemble à atteindre la plus haute qualité de protection de l'environnement. Ces ententes permettront d'établir un processus plus rentable et efficace et d'améliorer la prévisibilité du processus pour les promoteurs de projet, le gouvernement et le public. De plus, le succès et les leçons tirées de la conclusion des ententes de collaboration avec l'Alberta et la Saskatchewan sont utilisés pour faire avancer les négociations avec le Manitoba[3], l'Ontario et le Nouveau-Brunswick.

Une approche de collaboration en Colombie-Britannique Route Greenville-Kincolith

En 1999-2000, 12 évaluations environnementales en cours en Colombie-Britannique faisaient appel à une coopération officielle entre la province et l'Agence. Un de ces examens était l'étude approfondie de la route de Greenville à Kincolith. Une seule évaluation a répondu aux exigences fédérales et provinciales en matière d'évaluation environnementale. On a ainsi évité un double emploi coûteux, amélioré la prévisibilité et créé un processus plus efficace pour tous les paliers de gouvernement.

ENGAGEMENT 3 :

Application uniforme et prévisible des facteurs environnementaux dans la prise de décision fédérale

Appliquer l'évaluation environnementale à un large éventail de décisions fédérales

Depuis que la Loi est entrée en vigueur en 1995, on a déterminé un certain nombre de lacunes dans son application. Par exemple, de nombreux organismes fédéraux, en particulier les sociétés d'État, ne sont pas tenus d'effectuer des évaluations environnementales de leurs propres activités. En 1999-2000, une des priorités de l'Agence a été d'élargir le champ d'application de la Loi afin que l'on puisse évaluer davantage d'activités susceptibles d'avoir des effets environnementaux. Cet effort

3. Une entente d'harmonisation en collaboration a été conclue avec Manitoba en mai 2000. On peut demander des renseignements supplémentaires au bureau des communications de l'Agence.

faisait suite à de vastes consultations publiques à l'échelle nationale et à la contribution permanente de divers partenaires, notamment le Comité consultatif de la réglementation multipartite.

En élargissant le champ des activités évaluées, l'application de la Loi et d'autres processus fédéraux d'évaluation environnementale deviendra plus transparente et ses résultats plus prévisibles et cohérents.

Résultats en 1999-2000

- Un règlement a été élaboré pour que les 18 administrations portuaires du Canada soient visées par la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. En préparation depuis presque deux ans, ce règlement a été finalisé avec la collaboration de Transports Canada et de toutes les administrations portuaires canadiennes, en plus des autres ministères fédéraux et du Comité consultatif de la réglementation. Ce règlement permettra que les évaluations environnementales effectuées par les administrations portuaires canadiennes soient uniformes tout en tenant compte de leur situation concurrentielle particulière (voir section 3.2, Initiatives réglementaires, pour plus de renseignements).
- En consultation avec Environnement Canada et l'Assemblée des Premières Nations, l'Agence a négocié un protocole d'entente sur le financement des réserves avec 13 ministères fédéraux susceptibles de financer des initiatives sur les terres de réserve. En l'absence de règlements sur les terres indiennes et sur le financement des projets en vertu de la Loi, ni les autorités fédérales, ni les Premières Nations, n'ont à veiller à la tenue d'une évaluation pour des projets sur des terres de réserve financés par le fédéral. Le protocole d'entente comble cette lacune en veillant à ce que toutes les autorités fédérales effectuent une évaluation avant de financer des projets sur des terres de réserve.

Évaluation environnmentale cohérente et prévisible de grande qualité

Il est extrêmement important que les parties intéressées puissent interpréter leurs responsabilités en vertu de la Loi de façon cohérente et prévisible. À cet égard, l'une des priorités de l'Agence a consisté à élaborer des mécanismes permettant d'évaluer la façon dont les ministères comprennent leurs responsabilités dans le cadre de la Loi et de promouvoir la conformité et les bonnes pratiques d'évaluation environnementale. Mais l'Agence et ses partenaires fédéraux ont besoin de données sur le rendement pour en savoir davantage sur les réussites et les erreurs passées et pour s'adapter au nouveau contexte. Au cours de l'été 1998, l'Agence ainsi que 11 ministères et organismes, ont établi et mis à l'épreuve un cadre de surveillance de la conformité. Ce programme visait à surveiller la conformité générale à la Loi et à mesurer la qualité de l'évaluation en fonction d'un ensemble commun d'indicateurs. En 1999-2000, l'Agence, s'inspirant du succès du projet pilote, a jeté les fondations d'un programme permanent d'assurance de la qualité permanent.

Résultats en 1999-2000

- Le cadre de surveillance de la conformité a donné au gouvernement un outil qui lui permet de trouver la cause des problèmes associés à l'application de la Loi. Par conséquent, les ministères et les organismes fédéraux ont commencé de modifier leurs procédures internes pour régler les problèmes découverts et rendre compte des résultats.
- Tous les premiers participants au programme ont réaffirmé leur engagement à élaborer et à mettre en œuvre un programme d'assurance de la qualité pan-gouvernemental. Neuf autres ministères et organismes se sont joints au groupe original et ont créé le Comité interministériel sur l'assurance de la qualité.
- En février 2000, un suivi par tous les participants a porté sur la question de la mise en œuvre complète d'un programme d'assurance de la qualité pan-gouvernemental permanent. Un plan de travail a été élaboré de façon à orienter l'élaboration d'une méthodologie mutuellement acceptable avant la fin de l'an 2000. À cette fin, les consultations entre l'Agence et des participants au programme ont été entamées.

Partenaires en assurance de la qualité

- Affaires étrangères et Commerce international
- Affaires indiennes et du Nord Canada
- Agence canadienne d'inspection des aliments
- Agriculture et Agroalimentaire Canada
- Agence canadienne d'évaluation environnementale
- Agence canadienne de développement international
- Agence de promotion économique du Canada atlantique
- Commission de contrôle de l'énergie atomique
- Défense nationale
- Développement économique Canada
- Développement des ressources humaines Canada
- Environnement Canada
- Industrie Canada
- Ministère des Anciens combattants
- Office des transports du Canada
- Parcs Canada
- Pêches et Océans Canada
- Ressources naturelles Canada
- Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
- Santé Canada
- Transports Canada

Résultats en 1999-2000

- Le cadre de surveillance de la conformité a donné au gouvernement un outil qui lui permet de trouver la cause des problèmes associés à l'application de la Loi. Par conséquent, les ministères et les organismes fédéraux ont commencé de modifier leurs procédures internes pour régler les problèmes découverts et rendre compte des résultats.
- Tous les premiers participants au programme ont réaffirmé leur engagement à élaborer et à mettre en œuvre un programme d'assurance de la qualité pan-gouvernemental. Neuf autres ministères et organismes se sont joints au groupe original et ont créé le Comité interministériel sur l'assurance de la qualité.
- En février 2000, un suivi par tous les participants a porté sur la question de la mise en œuvre complète d'un programme d'assurance de la qualité pan-gouvernemental permanent. Un plan de travail a été élaboré de façon à orienter l'élaboration d'une méthodologie mutuellement acceptable avant la fin de l'an 2000. À cette fin, les consultations entre l'Agence et des participants au programme ont été entamées.

Partenaires en assurance de la qualité

- Affaires étrangères et Commerce international
- Affaires indiennes et du Nord Canada
- Agence canadienne d'inspection des aliments
- Agriculture et Agroalimentaire Canada
- Agence canadienne d'évaluation environnementale
- Agence canadienne de développement international
- Agence de promotion économique du Canada atlantique
- Commission de contrôle de l'énergie atomique
- Défense nationale
- Développement économique Canada
- Développement des ressources humaines Canada
- Environnement Canada
- Industrie Canada
- Ministère des Anciens combattants
- Office des transports du Canada
- Parcs Canada
- Pêches et Océans Canada
- Ressources naturelles Canada
- Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
- Santé Canada
- Transports Canada

PARTIE III : Rapports consolidés

3.1 Stratégie de développement durable

Principaux objectifs	Indicateurs de rendement / objectifs	Cibles / actions pour la période visée par le rapport 1999-2000	Progrès à ce jour / Résultats pour 1999-2000
1. Promouvoir l'utilisation de l'ÉE comme outil de mise en œuvre du développement durable	Meilleure utilisation de l'ÉE des projets comme mécanisme de soutien au développement durable	Continuer de fournir l'orientation qui aidera les promoteurs, les autorités responsables et les praticiens d'ÉE à jouer efficacement le rôle respectif qui leur est attribué par la Loi	Quatre examens par une commission en cours ont été gérées par l'Agence en 1999-2000. Trente ministères et organismes responsables ont mis fin à près de 4 800 examens préalables conformément à leurs obligations en matière d'ÉE en vertu de la Loi. Dix études approfondies ont été achevées et des recommandations remises au ministre de l'Environnement incluant des mesures de développement durable. L'Agence a donné de façon continue des conseils aux AR pour promouvoir la conformité à la Loi à l'appui du développement durable.
		Élaborer et livrer des outils de formation à un large éventail de groupes intéressés	L'Agence fourni une formation sur les procédures et une orientation sur des projets particuliers à d'autres ministères et organismes fédéraux. A offert 38 séances de formation sur divers sujets dans le pays. Plus de 40 réunions et ateliers ont eu lieu afin de renforcer la capacité en matière d'ÉE et sensibiliser les principales parties intéressées : ministères fédéraux, Premières Nations, industrie privée, organisations non gouvernementales et universitaires. Des documents d'orientation ont été élaborés pour aider les ministères à assumer leurs responsabilités en matière d'ÉE, comme le *Guide de référence sur le recouvrement des coûts applicables aux commissions d'examen d'évaluation environnementale* à l'intention des promoteurs de projet (disponible au Service des communications de l'Agence). Le travail se poursuit sur les Énoncés de politiques opérationnelles concernant les examens préalables par catégorie et les Descriptions de projet ainsi qu'un Guide de référence sur les rôles et responsabilités des présidents et membres de commission.

Stratégie de développement durable (suite)

Principaux objectifs	Indicateurs de rendement / objectifs	Cibles / actions pour la période visée par le rapport 1999-2000	Progrès à ce jour / Résultats pour 1999-2000
	Meilleure intégration de l'ÉE stratégique dans les projets de politiques, de plans et de programmes fédéraux	Collaborer avec d'autres ministères et organismes fédéraux à la promotion de l'application de la Directive du Cabinet sur l'ÉES et favoriser des pratiques cohérentes pour la communication de rapports D'ÉES dans tous les organismes fédéraux	L'Agence a promu l'ÉES au sein du gouvernement de diverses manières : • distribution d'un ensemble de lignes directrices; • présidence d'un comité interministériel sur l'ÉES dont le mandat est de faciliter la mise en œuvre de la directive du Cabinet et de partager l'information et les meilleures pratiques; • animation de 11 séances d'information pour les ministères et les aider à déterminer comment appliquer l'ÉES; et • conseils et orientation sur l'application des principes de l'ÉES lorsqu'on lui a demandé de contribuer à sa préparation.
2. Promouvoir l'utilisation généralisée de l'ÉE avec d'autres ministères et instances	Meilleure connaissance et compréhension du processus fédéral d'ÉE	Continuer d'améliorer le rôle des bureaux régionaux à titre de centres principaux d'orientation et d'aide pour les parties intéressées	Un nouveau bureau régional a été ouvert à Toronto. Il y a maintenant six bureaux régionaux au Canada. Tous les bureaux ont offert des cours de formation, diffusé des produits d'orientation et donné conseils et orientation aux praticiens de l'ÉE fédéraux, provinciaux, autochtones et du secteur privé. Par exemple, le bureau régional du Québec a reçu plus de 300 demandes de renseignements et de conseils en 1999-2000.
		Travailler en collaboration avec les ministères et organismes fédéraux à la mise en œuvre d'un système d'évaluation des examens préalables réalisés en vertu de la Loi	Le Comité interministériel d'assurance de la qualité, composé de 22 représentants de ministères et organismes, a été créé. Une entente est intervenue sur un plan de travail visant à appliquer un programme d'assurance de la qualité pangouvernemental. Cette entente prévoit de finaliser la méthodologie d'ici la fin 2000. Des consultations entre l'Agence et les participants au programme ont été entamées.
		Continuer de fournir l'orientation qui aidera les promoteurs, les autorités responsables et les praticiens d'ÉE à jouer efficacement le rôle respectif qui leur est attribué par la Loi	Plus de 20 séances ont eu lieu avec le Comité consultatif de la réglementation multilatéral, le Comité supérieur interministériel sur l'évaluation environnementale et les comités régionaux d'évaluation environnementale. Elles ont permis d'améliorer les connaissances au sein du gouvernement fédéral sur les questions et les tendances relatives aux évaluations environnementales et de faire mieux comprendre la façon dont les autres ministères réagissent aux initiatives de l'Agence. L'Agence a également fourni conseils et soutien pour l'élaboration de programmes d'ÉE, comme Travaux d'infrastructure Canada.

Stratégie de développement durable (suite)

Principaux objectifs	Indicateurs de rendement / objectifs	Cibles / actions pour la période visée par le rapport 1999-2000	Progrès à ce jour / Résultats pour 1999-2000
	Harmonisation de l'application de la Loi avec les autres instances	Négocier des accords d'harmonisation bilatéraux avec les provinces en vertu de l'*Entente auxiliaire sur l'évaluation environnementale*	Des ententes bilatérales de coopération sur l'ÉE ont été conclu avec l'Alberta et la Saskatchewan afin d'améliorer la collaboration sur l'ÉE pour les projets proposés. Cela permet d'appliquer un processus d'ÉE plus efficace, efficient et prévisible. Des négociations ont été entreprises avec l'Ontario et le Nouveau-Brunswick pour élaborer des ententes semblables (l'entente avec le Manitoba a été signé en mai 2000).
		Développer des liaisons et des ententes internationales sur l'évaluation environnementale des effets transfrontaliers	L'Agence a poursuivi les négociations sur l'élaboration d'une entente exécutoire sur les évaluations environnementales des effets transfrontaliers conformément à la résolution 97-03 de la Commission de coopération environnementale (juin 1997) de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement.
		Appuyer les négociateurs fédéraux qui s'occupent des questions de gestion environnementale dans les négociations d'ententes sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales autochtones	Des régimes et les dispositions en matière d'ÉE ont été élaborés en vertu de la *Loi de gestion des terres des Premières nations* en collaboration avec 14 Premières Nations et Affaires indiennes et du Nord Canada (MAINC). L'Agence a aidé le MAINC à négocier activement plusieurs ententes sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales, notamment des mécanismes de mise en œuvre de la législation sur le Processus d'évaluation du développement au Yukon, des mécanismes de mise en œuvre pour l'entente sur l'autonomie gouvernementale de Westbank et des dispositions sur l'ÉE de l'accord sur la revendication territoriale Innu.
			L'Agence et le Conseil d'examen des répercussions environnementales (CERE) pour la région d'établissement Inuvialuit ont conclu une entente indiquant les grandes lignes de la façon dont le processus d'évaluation environnementale du CERE en vertu de l'Entente finale Inuvialuit peut remplacer un examen par une commission en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.

Stratégie de développement durable (suite)

Principaux objectifs	Indicateurs de rendement / objectifs	Cibles / actions pour la période visée par le rapport 1999-2000	Progrès à ce jour / Résultats pour 1999-2000
	Élargissement de l'application de la Loi à d'autres organismes	Collaborer avec les organismes comme les administrations aéroportuaires et les sociétés d'État pour élaborer les exigences d'ÉE appropriées pour les projets	Avec l'aide de Transports Canada et en étroite collaboration avec les administrations portuaires canadiennes, d'autres ministères fédéraux et le Comité consultatif de la réglementation, l'Agence a terminé l'élaboration du règlement qui assujettit 18 administrations portuaires canadiennes à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.
		Travailler en collaboration avec les autres ministères et organismes fédéraux à l'élaboration d'une approche législative de l'évaluation environnementale des projets financés par le gouvernement fédéral sur les terres autochtones	En collaboration avec toutes les autorités fédérales qui financent des projets sur les terres de réserve et avec l'Assemblée des Premières Nations, un protocole d'entente a été négocié pour faire en sorte que toutes les autorités fédérales effectueront une évaluation avant de financer des projets sur des terres de réserve.
3. Raffiner et améliorer la science et la pratique de l'ÉE	Élargissement et amélioration des pratiques d'ÉE	Encourager le recours aux examens préalables par catégorie au sein de l'administration fédérale	L'Agence a continué à appuyer l'élaboration de 14 nouveaux modèles de rapport d'examen préalable par catégorie (MREPC) avec 4 ministères fédéraux.
		Soutenir l'élaboration suivie d'une norme nationale sur l'évaluation environnementale par l'Association canadienne de normalisation	L'Agence a continué de contribuer à l'élaboration de la norme grâce à sa participation au Comité technique multilatéral, responsable d'élaborer la norme. L'Agence a également offert un soutien financier important à cette entreprise. Les consultations sur la norme ont eu lieu à l'automne 1999.
		Mettre en œuvre un plan d'action pour guider l'intégration du savoir écologique traditionnel dans le processus fédéral d'ÉE	Une démarche en trois étapes a été établie pour élaborer un guide sur le savoir écologique traditionnel. La première étape, qui consistait à proposer des options pour l'élaboration du guide, est terminée.
		Travailler en partenariat avec d'autres ministères et organismes fédéraux à l'élaboration de mécanismes de résolution extrajudiciaire des différends dans le processus d'ÉE	L'Agence a obtenu des fonds du ministère de la Justice pour effectuer une recherche, élaborer et mettre en œuvre un programme pour aider les ministères fédéraux à utiliser plus souvent le règlement extrajudiciaire des différends (RED) dans l'ÉE. L'Agence a animé des cours de formation dans 7 endroits au Canada et prépare de la documentation pour mieux faire connaître le RED, notamment dans le bulletin de l'Agence, un guide des processus et un guide des ressources.

Stratégie de développement durable (suite)

Principaux objectifs	Indicateurs de rendement / objectifs	Cibles / actions pour la période visée par le rapport 1999-2000	Progrès à ce jour / Résultats pour 1999-2000
4. Faire mieux connaître les ÉE et leurs effets sur le développement durable	Renforcement des capacités des communications de l'Agence	Mettre davantage d'informations à la disposition du public	Un nouveau site Web interactif a été créé pour mettre davantage d'informations à la disposition du public sur l'examen de la Loi. De plus, l'Agence a commencé à refondre son site Web principal afin d'améliorer l'accès à l'information sur les évaluations environnementales.
		Examiner la possibilité d'améliorer l'accès du public à l'information en renforçant les capacités de l'IFÉ à inclure toute la nouvelle documentation contenue dans les registres publics et à terminer les rapports d'examen préalable.	L'Agence a considérablement améliorer l'accès du public à information sur les ÉE en direct en améliorant le rendement, la rapidité et la fiabilité de son Index fédéral sur les évaluations environnementales. Outre la simplification de la capacité d'entrée des données et l'amélioration des fonctions de recherche, l'Agence a augmenté les liens avec les sites Web des ministères afin de faciliter l'accès aux rapports d'évaluations environnementales. Les réactions jusqu'à présent sont positives et 25 ministères entrent actuellement, de façon plus uniforme, de l'information dans l'Index.
		Publier une trousse sur l'ÉE pour les élèves	L'Agence a publié et distribué une brochure pour les enfants intitulée *Dilemme à Saint-Perplexe* visant à sensibiliser les enfants à l'évaluation environnementale (On peut se la procurer auprès du Service des communications de l'Agence).
		Promouvoir les produits et services de l'Agence	L'Agence a publié L'*ACÉE œuvre au profit de l'environnement du Canada*, document conçu pour expliquer aux Canadiens comment elle respecte ses engagements et L'*évaluation environnementale fédérale – un atout*, brochure qui présente des exemples de la façon dont l'évaluation environnementale influe sur la planification des projets et sur l'environnement. Ces documents et d'autres qui font la promotion de l'ÉE sont disponibles au Service des communications de l'Agence.

Stratégie de développement durable (suite)

Principaux objectifs	Indicateurs de rendement / objectifs	Cibles / actions pour la période visée par le rapport 1999-2000	Progrès à ce jour / Résultats pour 1999-2000
5. Accroître les pratiques écologiquement durables de l'Agence	Mise en œuvre d'un système de gestion de l'environnement fondé sur la certification ISO 14000	Élaborer un plan de gestion environnementale pour l'Agence	L'Agence a terminé un plan de gestion environnementale qui est actuellement mis en œuvre dans tous les secteurs desservis de l'Agence.
	Augmentation la rendement de la gestion de l'environnement	Continuer à encourager les pratiques susceptibles de préserver les ressources naturelles et de prévenir la pollution	L'Agence a organisé des activités au cours de la Semaine de l'environnement et du Jour de la Terre afin de sensibiliser les employés à l'écologisation de nos activités internes. Des brochures et d'autres documents promotionnels ont été publiés pour aider les employés à recycler les déchets.
		Favoriser des moyens de transport écologiques	L'Agence a préparé des programmes incitatifs pour encourager son personnel à utiliser d'autres formes de transport. En collaboration avec d'autres locataires, on a notamment installé des douches pour tous les employés dans l'immeuble Fontaine. L'Agence a favorisé et appuyé la participation des employés au Concours des transports de la Région de la Capitale nationale pendant la Semaine de l'environnement.

3.2 Initiatives de réglementation

Objet de l'initiative législative ou réglementaire	Résultats prévus	Critères de mesure du rendement	Résultats Atteints
Règlement sur l'ÉE concernant les administrations portuaires canadiennes Établir un processus d'ÉE fédéral en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* qui s'applique aux projets des administrations portuaires canadiennes (APC) établies en vertu de la *Loi maritime du Canada*. La responsabilité de cette initiative est partagée avec Transports Canada.	*À court terme* Étendre la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale à 18 APC existantes *À long terme* Amélioration de la cohérence et de la qualité du processus d'ÉE pour les ports Davantage de responsabilisation en matière de gestion environnementale des projets Plus de transparence et davantage de possibilités de participation du public dans le processus d'évaluation	*À court terme* Élaboration de la réglementation sous une forme appropriée pour recevoir une approbation finale *À long terme* Application des exigences de la réglementation par les APC Prise en compte de considérations d'ordre écologique dans les décisions des projets des APC Plus grande participation du public au processus d'évaluation environnementale des projets des AP	*À court terme* Le règlement a reçu l'approbation définitive du gouverneur en conseil et les APC sont maintenant visés par la Loi. *À long terme* Le rendement des APC dans l'application du règlement sera indiqué dans le rapport de l'an prochain. Le rapport indiquera la mesure dans laquelle l'application du règlement améliore la cohérence, la transparence et la qualité générale des processus d'ÉE des ports.
Règlement concernant les opérations privées se produisant sur les terres domaniales Établissement de régimes d'ÉE pour 22 autorités aéroportuaires locales en exercice sur des terres louées par le fédéral. Il n'existe aucun mécanisme formel pour effectuer les évaluations environnementales des projets des autorités aéroportuaires. La responsabilité de cette initiative est partagée avec Transports Canada.	*À court terme* Lancement d'un programme visant à établir un régime d'ÉE pour les autorités aéroportuaires *À long terme* Mise en œuvre d'un régime d'ÉE cohérent, transparent et comptable pour les projets susceptibles d'avoir d'importantes répercussions sur l'environnement	*À court terme* Étude comparative des procédures et pratiques actuelles d'ÉE de 22 autorités aéroportuaires *À long terme* À la suite de l'examen de la Loi et de l'étude comparative, la création et l'application d'un régime d'ÉE approprié qui assure l'amélioration de la qualité générale des ÉE des autorités aéroportuaires	*À court terme* Lancement d'un programme visant à établir un régime d'ÉE pour les autorités aéroportuaires À l'heure actuelle, la première phase d'une étude des procédures d'ÉE actuelles au 22 administrations aéroportuaires est terminée. *À long terme* Les résultats seront décrits dans le rapport sur le rendement de l'année prochaine.

3.3 Sommaire statistique des évaluations environnementales

L'Agence est tenue, en vertu du paragraphe 71(2) de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, de faire rapport annuellement sur le nombre d'évaluations environnementales qui sont faites en vertu de la Loi. Le tableau ci-après contient un sommaire statistique des évaluations entreprises en 1998-1999, selon les indications du ministère ou organisme principal. Plus de 5 674 évaluations ont eu lieu au total par rapport à 5 650 en 1998-1998.

Ministère	Examens préalables			Études approfondies	Commissions
	Total	Terminé	En cours		
Affaires étrangères et commerce international	3	3	–	–	–
Affaires indiennes et du Nord Canada	807	705	102	–	–
Agence canadienne de développement international	121	121	–	–	–
Agence canadienne d'inspection des aliments	7	7	–	–	–
Agence des douanes et du revenu du Canada	2	1	1	–	–
Agence de promotion économique du Canada atlantique	187	187	–	1	–
Agence parcs Canada	816	677	139	1	–
Agriculture et Agroalimentaire Canada	215	207	8	–	–
Bureau du Canada pour le millénaire	271	118	153	–	–
Commission canadienne de sûreté nucléaire[5]	7	–	7	2	–
Conseil national de recherches du Canada	2	2	–	–	–
Défense nationale	181	90	91	1	–
Développement des ressources humaines Canada	117	116	1	–	–
Développement économique du Canada	30	30	–	–	–
Diversification économique de l'Ouest du Canada	44	43	1	–	–
Environnement Canada	397	307	90	–	–
Gendarmerie royale du Canada	16	16	–	–	–
Industrie Canada	258	258	–	–	–
Office Canada-Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers	–	–	–	1	–
Office des eaux du Territoire du Yukon	115	115	–	–	–
Office des transports Canada	35	35	–	–	–
Office national de l'énergie	68	65	3	1	1
Patrimoine canadien	1	1	–	–	–
Pêches et Océans Canada	1 428	1 175	253	2	2
Pétrole et gaz des Indiens du Canada	215	215	–	–	–
Ressources naturelles Canada	18	10	8	–	–
Santé Canada	35	33	2	–	–
Service correctionnels du Canada	9	9	–	–	–
Transports Canada	200	200	–	–	–
Travaux publics et services gouvernementaux Canada	57	46	11	–	–
Total partiel	**5 662**	**4 792**	**870**	**9**	**3**
Total des évaluations commencées en 1999-2000		**5 674**			

4. Un examen par une commission, le Projet de la mine de charbon Cheviot, a été entrepris au cours de l'exercice précédent et n'est pas inclus dans cette liste.

5. Le 31 mai 2000, l'ancienne Commission de contrôle de l'énergie atomique a changé son nom officiel et est maintenant connue sous celui de Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN).

PARTIE IV : Rendement financier

4.1 Aperçu du rendement financier

L'Agence a terminé l'exercice 1999-2000 avec un solde de 3,6 % de son budget d'exploitation (ou autorisations totales). Après avoir calculé le reste des montants alloués par le Conseil du Trésor, comme les dispositions pour les conventions collectives signées, l'excédent du budget définitif de l'Agence s'établissait à 4,9 % de son budget d'exploitation.

Dans l'ensemble, l'Agence a dépensé 11 415 641 dollars au cours de l'exercice. Voici les grands secteurs de dépenses (en milliers de dollars) :

- Bureaux régionaux – services d'information, de conseils, de coordination et de liaison e fond, analyses et consultations publiques concernant l'examen de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* — 1 392,9
- Études de fond, analyses et consultations publiques concernant l'examen de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* — 1 278,7
- Outils permettant de faire avancer la mise en œuvre de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et améliorer le processus, notamment : élaboration de nouveaux règlements, guide de procédures et modèles d'examens préalables par catégorie; cours de formation et matériel d'éducation pour les clients et programme d'assurance de la qualité — 950,1
- Initiatives en matière de politiques, notamment l'harmonisation fédérale-provinciale, l'évaluation environnementale stratégique et la recherche et développement — 762,2
- Soutien à l'intégration des intérêts des Autochtones et leur participation à l'évaluation environnementale par l'élaboration de dispositions dans les accords sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale en plus de respecter les obligations prévues dans la Convention de la Baie James et le Nord québécois — 490,1
- Les coûts rattachés aux commissions d'examen, y compris ceux du Projet de la mine de charbon Cheviot, du Projet du gazoduc Canadian Millenium, du Plan d'accumulation et de diversion des eaux de la rivière Highwood et de l'autoroute du ruisseau Red Hill — 437,8
- Appui à d'autres ministères en vue de les aider à effectuer des examens approfondis et élaborer des recommandations — 333,5
- Modernisation et entretien du réseau informatique et préparation des initiatives du gouvernement en direct — 325,0
- Poursuite de la refonte de l'Index fédéral des évaluations environnementales en vue d'améliorer les possibilités de présentation de rapports et de faciliter l'observation — 170,0

Bien que l'Agence ait reçu l'autorité de recouvrer auprès des promoteurs de projet les coûts applicables aux commissions d'examen en août 1998, elle ne l'a pas utilisée car aucune commission d'examen admissible n'a été établie. L'Agence a produit des revenus d'environ 189 600 $ pour la vente de services de publications de formation. Elle a reçu 154 400 $ de la province de Terre-Neuve et du Labrador pour sa part des coûts de 1998-1999 associés à la Commission d'examen du développement du projet d'aménagement de Baie Voisey.

4.2 Sommaire financier – Tableaux

On trouvera dans cette partie des renseignements sur le rendement financier selon diverses présentations. Les données financières sommaires, comme les données figurant au tableau 4, sont présentées sous des rubriques distinctes. Pour plus de précision, ces rubriques sont définies de la façon suivante :

- **Dépenses et recettes prévues** – le plan au début de l'exercice 1999-2000;
- **Autorisations totales** – y compris les dépenses prévues ainsi que les dépenses supplémentaires approuvées par le Parlement pour les ministères, compte tenu des nouvelles priorités et des imprévus (budget d'exploitation). Les autorisations totales représentent la somme des montants prévus au Budget principal des dépenses et Budget supplémentaire et des autres autorisations.
- **Dépenses ou recettes réelles** – ce qui a été dépensé ou perçu au cours de l'exercice 1999-2000.
- **Recettes réutilisables** – recettes que l'Agence peut réutiliser pour compenser les dépenses de programme. Par exemple, le recouvrement des coûts pour les examens par une commission.
- **Revenus non réutilisables** – revenus perçus au nom du gouvernement et qui ne peuvent être utilisés par l'Agence pour compenser des dépenses de programme.

Tableau 4 Besoins financiers par autorisation

Crédit	*(en milliers de dollars)*	1999-2000 Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
	Agence canadienne d'évaluation environnementale			
15	Dépenses de programme	9 364,0	11 034,4	**10 420,6**
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux	863,0	995,0	**995,0**
Total pour l'Agence		**10 227,0**	**12 029,4**	**11 415,6**

Nota : La différence d'environ 1,8 million de dollars entre les Autorisations totales et les Dépenses prévues s'explique ainsi : financement supplémentaire pour l'examen de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (1 million de dollars); report du budget de fonctionnement de 1998-1999 (385 000 $); augmentations dues aux conventions collectives (225 000 $) et financement supplémentaire pour le règlement des différends de Justice Canada (60 000 $).

Tableau 5 Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

(en milliers de dollars)	1999-2000 Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Équivalents temps plein (ETP)	95	96	**96**
Fonctionnement	13 736,0	15 178,5	**11 304,7**
Subventions et contributions votées	95,0	454,9	**454,9**
Total des dépenses brutes	13 831,0	15 633,4	**11 759,6**
Moins : Recettes réutilisables	(3 604,0)	(3 604,0)	**(344,0)**
Total des dépenses nettes	10 227,0	12 029,4	**11 415,6**
Autres recettes et dépense			
Recettes non réutilisables –	–	–	**(14,9)**
Coût des services fournis par d'autres ministères	1 181,9	1 350,8	**1 350,8**
Coût net du programme	**11 408,9**	**13 380,2**	**12 751,5**

Nota : En raison de l'arrondissement des chiffres, les additions peuvent ne pas correspondre aux totaux indiqués. Le coût des services fournis par d'autres ministères est d'environ 169 000 $ de plus que prévu à la suite de l'augmentation des primes d'assurance des employés et des dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor, les salaires et les coûts connexes fournis par Justice Canada et les locaux assurés par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Tableau 6 Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

			1999-2000		
(en milliers de dollars)	**Dépenses réelles 1997-98**	**Dépenses réelles 1998-99**	**Dépenses prévues**	**Autorisations totales**	**Dépenses réelles**
Agence canadienne d'évaluation environnementale	**9 758,0**	**9 757,0**	**10 227,0**	**12 029,4**	**11 415,6**

Tableau 7 Recettes disponibles

			1999-2000		
(en milliers de dollars)	**Recettes réelles 1997-98**	**Recettes réelles 1998-99**	**Recettes prévues**	**Autorisations totales**	**Recettes réelles**
Agence canadienne d'évaluation environnementale	275,3	722,7	3 604,0	3 604,0	344,0
Total des recettes disponibles	**275,3**	**722,7**	**3 604,0**	**3 604,0**	**344,0**

Nota : En septembre 1998, l'Agence a reçu l'autorisation de recouvrer les coûts de la tenue d'examens par une commissions auprès des promoteurs de projet. Mais en 1999-2000, aucune nouvelle commission d'examen admissible n'a été établie, ce qui a entraîné un écart d'environ 3,3 millions de dollars entre les autorisations totales et les recettes réelles perçues.

Table 8 Recettes non disponibles

			1999-2000		
(en milliers de dollars)	**Recettes réelles 1997-98**	**Recettes réelles 1998-99**	**Recettes prévues**	**Autorisations totales**	**Recettes réelles**
Agence canadienne d'évaluation environnementale	400.9	39.7	–	–	14.9
Total des recettes non disponibles	**400.9**	**39.7**	**–**	**–**	**14.9**

Nota : Les recettes non réutilisables réelles de 1999-2000 comportaient les sommes reçues au chapitre des contributions au régime d'avantages sociaux des employés en rapport avec les coûts de personnel réutilisables.

Tableau 9 Paiements législatifs

(en milliers de dollars)	Dépenses réelles 1997-98	Dépenses réelles 1998-99	1999-2000 Dépenses prévues	1999-2000 Autorisations totales	1999-2000 Dépenses réelles
Agence canadienne d'évaluation environnementale	699,0	931,0	863,0	995,0	995,0
Total des paiements législatifs	**699,0**	**931,0**	**863,0**	**995,0**	**995,0**

Nota : Le seul paiement prévu par la loi auquel est assujettie l'Agence est celui des avantages sociaux.

Tableau 10 Paiements de transfert

(en milliers de dollars)	Dépenses réelles 1997-98	Dépenses réelles 1998-99	1999-2000 Dépenses prévues	1999-2000 Autorisations totales	1999-2000 Dépenses réelles
CONTRIBUTIONS					
Contribution à la province de Québec – Convention de la Baie James et du Nord québécois	95,0	**95,0**	95,0	101,0	**101,0**
Contributions visant à soutenir la recherche, le développement et la promotion des évaluations environnementales[1]	–	**6,0**	–	305,8	**305,8**
Contributions visant à aider le public à participer aux examens d'évaluation environnementale[2]	411,1	**111,3**	–	48,1	**48,1**
Total des contributions	**506,1**	**212,3**	**95,0**	**454,9**	**454,9**
Total des paiements de transfert	**506,1**	**212,3**	**95,0**	**454,9**	**454,9**

(1) Les contributions à l'appui de la recherche et développement en 1999-2000 incluaient l'appui à l'élaboration des documents de consultation pour l'examen de la Loi, en particulier, les exposés de principes sur les intérêts des Premières Nations.

(2) La demande de financement de la participation du public aux examens par une commission dépend du nombre de grands projets faisant l'objet d'une évaluation. Pour 1999-2000, seulement deux examens par une commission, l'autoroute du ruisseau Red Hill et le Projet de la mine de charbon Cheviot ont nécessité une aide financière. Étant donné que les retards dans la tenue de cet examen n'ont pas été constatés avant le dépôt du Budget principal des dépenses, les dépenses prévues pour 1999-2000 ont été fixées à zéro.

PARTIE V : Aperçu de ministère

5.1 Mandat, mission et vision

L'Énoncé de mission ou **l'objectif** de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale est le suivant :

Procurer aux Canadiens et aux Canadiennes des évaluations environnementales fédérales de qualité irréprochable qui contribuent à la prise de décisions éclairées favorisant le développement durable.

La **vision** de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale est la suivante :

- adopter une approche dynamique et à jouer un rôle de chef de file dans les évaluations environnementales fédérales;
- établir des relations étroites et productives avec ses partenaires et ses clients partout au Canada;
- mettre de l'avant des capacités scientifiques et des capacités de recherche qui satisfont les besoins d'un processus efficient;
- fournir aux Canadiens des renseignements sur l'évaluation environnementale par une série de moyens efficaces; et
- tirer parti de ses réalisations et mettre à contribution les compétences, la crédibilité et la motivation de son personnel.

L'Agence a pour but de veiller à ce que les effets environnementaux soient pris en compte dans les décisions qui toucheront les Canadiens. Pour ce faire, elle joue un rôle de chef de file et sert de centre d'expertise pour les évaluations environnementales fédérales. L'Agence gère le processus fédéral d'évaluation environnementale dans le cadre duquel plus de 5 600 évaluations ont été effectuées en 1999-2000.

Entité indépendante au sein du portefeuille du ministre de l'Environnement, l'Agence administre les instruments suivants :

i) la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et ses règlements d'application;

ii) l'*Accord pancanadien sur l'harmonisation environnementale* et les ententes d'harmonisation bilatérales avec les gouvernements provinciaux et territoriaux qui fixent des ententes mutuellement convenues en matière d'évaluation environnementale;

iii) les accords internationaux contenant des dispositions sur les évaluations environnementales auxquelles le Canada est partie, par exemple la *Convention sur l'évaluation des impacts environnementaux dans un contexte transfrontalier* de la Commission économique des Nations unies pour l'Europe (ratifiée en mai 1998);

iv) la *Directive du Cabinet de 1999 sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes;* l'Agence fournit aux autorités fédérales une orientation sur les exigences et les questions relatives à l'évaluation environnementale (ÉE) des politiques et des programmes proposés; et

v) Enfin, par décret en conseil, le président de l'Agence a été désigné administrateur fédéral des régimes de protection environnementale et sociale établis dans les chapitres 22 et 23 de la *Convention de la Baie James et du Nord québécois* de 1975 et dans la *Convention du Nord-Est québécois*.

5.2 Organigramme du ministère

L'Agence comprend un seul programme et un seul secteur d'activités. Voici la structure hiérarchique jusqu'au niveau du ministre de l'Environnement :

Tableau 11 Organigramme

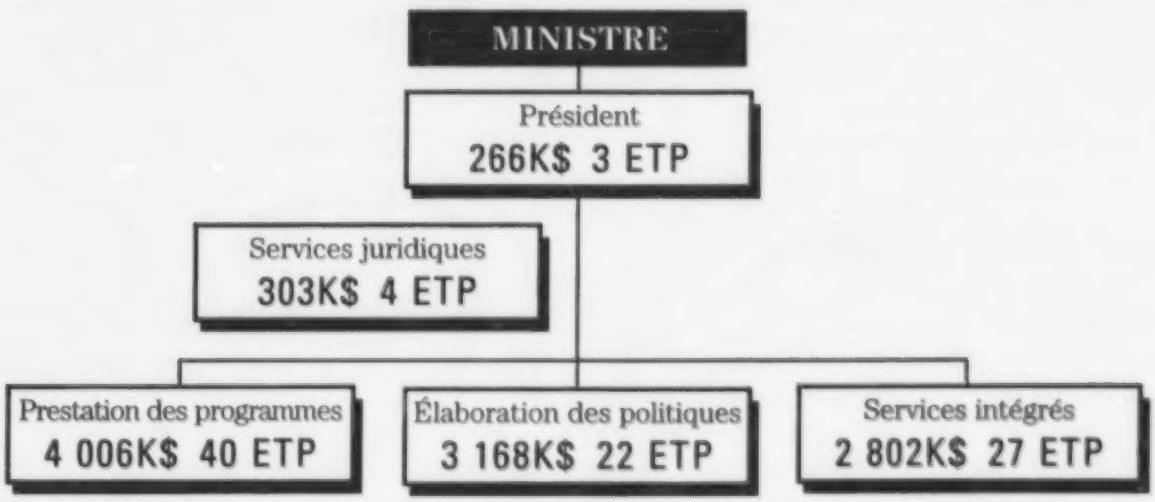

L'équivalent temps plein (ETP) est une mesure des ressources humaines fondée sur la moyenne des niveaux d'emploi. En 1999-2000, l'Agence a employé 96 ETP, soit l'équivalent de 96 personnes travaillant une année complète.

PARTIE VI : Autres renseignements

6.1 Liste des personnes-ressources

Agence canadienne d'évaluation environnementale – Administration centrale

200, boulevard Sacré-Cœur
Hull (Québec)
K1A 0H3

Adresse Internet :
www.acee.gc.ca

Bureau des communications
Téléphone : (819) 994-2578
Téléc. : (819) 953-2891
Courriel : info@ceaa.gc.ca

Index fédéral des évaluations environnementales Site web :
www.acee.gc.ca/registry/registre_f.htm
courriel : index@ceaa.gc.ca

Relations avec les médias
Téléphone : (819) 953-1856
Téléc. : (819) 953-2891
Courriel : sylvie.begin@ceaa.gc.ca

Bureaux régionaux

Région du Pacifique et du Nord
757, rue Hastings ouest
Centre Sinclair, bureau 320
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6C 1A1
Téléphone : (604) 666-2431
Téléc. : (604) 666-6990
Courriel : ceaa.pacific@ceaa.gc.ca

Région de l'Alberta
10237, 104e Rue Nord-Ouest.
Édifice Revillon, bureau 100
Edmonton (Alberta)
T5J 1B1
Téléphone : (780) 422-1410
Téléc. : (780) 422-6202
Courriel : ceaa.alberta@ceaa.gc.ca

Région des Prairies
Immeuble Fédéral, bureau 263
123, rue Main
Winnipeg (Manitoba)
R3C 4W2
Téléphone : (204) 983-5127
Téléc. : (204) 983-7174
Courriel : ceaa.prairies@ceaa.gc.ca

Région de l'Atlantique
1791, rue Barrington
Centre TD, bureau 1030
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 3L1
Téléphone : (902) 426-0564
Téléc. : (902) 426-6550
Courriel : ceaa.atlantic@ceaa.gc.ca

Région du Québec
Suite 105, 2ième étage
1141 Rue de l'Église
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4B8
Téléphone : (418) 649-6444
Téléc. : (418) 649-6443
Courriel : ceaa.quebec@ceaa.gc.ca

Région de l'Ontario
55 St-Clair Avenue Est, Bureau 907
Toronto (Ontario)
M4T 1M2
Téléphone : 416-952-1574
Téléc. : 416-952-1573
Courriel : ceaa.ontario@ceaa.gc.ca

6.2 Lois appliquées et règlements connexes

Le ministère assume la responsabilité devant le Parlement de l'application des lois et des règlements suivants administrés par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale :

Loi canadienne sur l'évaluation environnementale ..... L.C. 1992, c. 37, modifiée

Règlement sur les dispositions législatives et réglementaires désignées ..... DORS/94-636 (7 octobre 1994) modifié

Règlement sur la liste d'études approfondies ..... DORS/94-638 (7 octobre 1994) modifié

Règlement sur la liste d'inclusion ..... DORS/94-637 (7 octobre 1994) modifié

Règlement sur la liste d'exclusion ..... DORS/94-639 (7 octobre 1994) modifié

Règlement déterminant des autorités fédérales ..... DORS/96-280 (28 mai 1996)

Règlement sur le processus d'évaluation environnementale des projets à réaliser à l'extérieur du Canada ..... DORS/96-491 (7 novembre 1996)

Règlement sur la coordination par les autorités fédérales des procédures et des exigences en matière d'évaluation environnementale ..... DORS/97-181 (8 avril 1997)

Ordonnance sur les frais de service des commissions d'évaluation environnementale ..... DORS/98-443 (26 août 1998)

Règlement sur l'évaluation environnementale concernant les administrations portuaires canadiennes ..... DORS/99-318 (28 juillet 1999)

6.3 Autres rapports prévus par la Loi et renseignements

Les rapports ci-après sont disponibles sur le site Internet de l'Agence, (**www.acee.gc.ca**) ou auprès du service des Communications de l'Agence (**info@ceaa.gc.ca**) :

- *Agence canadienne d'évaluation environnementale, Budget des dépenses 2000-2001 : Partie III* – Rapport sur les plans et les priorités
- *L'évaluation environnementale fédérale – Un atout*, mars 2000. Brochure sur les avantages et les succès de l'évaluation environnementale.
- *Dilemme à Saint-Perplexe*, printemps 2000. Brochure pour les enfants sur l'évaluation environnementale.
- *L'Agence canadienne d'évaluation environnementale œuvre au profit de l'environnement du Canada*, mars 2000. Brochure sur les récentes réalisations et engagements de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale.
- *Guide de référence à l'intention des promoteurs de projet sur le recouvrement des coûts applicables aux commissions d'évaluation environnementale*, mars 2000.
- *Évaluation de la Stratégie de développement durable de 1997 de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale*, printemps 2000. Ce document fait part des réalisations et des résultats de chaque plan d'action énoncés dans la Stratégie de développement durable de 1997.
- Examen de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* – Document de travail aux fins de consultations publiques, décembre 1999.
- Codification des règlements regroupés en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale – Liste d'inclusion, Liste d'exclusion, Liste d'étude approfondie et liste des dispositions législatives et réglementaires désignées*, modifié en novembre 1999.
- *Évaluation environnementale stratégique :* Directive du Cabinet de 1999 sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes. Lignes directrices sur la mise en œuvre de la directive du Cabinet, août 1999.